

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire *Guibourtia tessmannii* à l'Annexe II de la CITES conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), annexe 2 a, paragraphe B.

Inscrire *Guibourtia pellegriniana* à l'Annexe II de la CITES conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), de la Convention, et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), annexe 2 a, paragraphe B.

Inscrire *Guibourtia demeusei* à l'Annexe II de la CITES pour des raisons de ressemblance, conformément à l'Article II, paragraphe 2 b), de la Convention, et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), annexe 2 b, paragraphe A.

Annotation ⁽¹⁾

#4 Toutes les parties et tous les produits, sauf :

- a) les graines (y compris les gousses d'*Orchidaceae*), les spores et le pollen (y compris les pollinies). La dérogation ne s'applique ni aux graines de *Cactaceae* spp. exportées du Mexique, ni aux graines de *Beccariophoenix madagascariensis* et de *Neodypsis decaryi* exportées de Madagascar ;
- b) les cultures de plantules ou de tissus obtenues *in vitro* en milieu solide ou liquide et transportées en conteneurs stériles ;
- c) les fleurs coupées provenant de plantes reproduites artificiellement ;
- d) les fruits, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement du genre *Vanilla* (*Orchidaceae*) et de la famille *Cactaceae* ;
- e) les tiges, les fleurs, et leurs parties et produits, des plantes acclimatées ou reproduites artificiellement des genres *Opuntia* sous-genre *Opuntia* et *Selenicereus* (*Cactaceae*) ; et
- f) les produits finis d'*Euphorbia antisiphilitica* emballés et prêts pour le commerce de détail.

B. Auteur de la proposition

Union européenne et Gabon².

⁽¹⁾ Pour un justificatif du choix de l'annotation, voir la section 6.5.

² Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

C. Justificatif

1. Taxonomie

1.1 Classe: Dicotylédones (anciennement Magnoliopsida)

1.2 Ordre: Fabales

1.3 Famille: Fabacées

1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année:

Guibourtia tessmannii (Harms) J Léonard (1949)

Guibourtia pellegriniana J Léonard (1949)

Guibourtia demeusei (Harms) J Léonard (1949)

1.5 Synonymes scientifiques:

Copaifera tessmannii Harms (1910) = *Guibourtia tessmannii*

Copaifera coleosperma Benth (1865) = *Guibourtia pellegriniana*

Copaifera demeusei Harms (1897) = *Copaifera larentii* De Wild (1907) = *Guibourtia demeusei*

1.6 Noms communs:

Noms communs :		Guibourtia tessmannii	Guibourtia pellegriniana	Guibourti demeusei
Nom commun		Bubinga		
Nom commercial		Bubinga (Bois de rose d'Afrique, African rosewood, Akume (Etats-Unis))		
Spécificités nationales dans l'aire de répartition	Gabon	Kevazingo (Bubinga) Oveng (Fang, également en Guinée équatoriale)		Ebana (Bubinga)
	Cameroun	Bubinga (rose) Essingang (Ewondo)		Bubinga (rouge) Oveng ossé Mbaya (Pygmées Bagielli)
	Congo	Présence probable dans la Sangha et la Cuvette Ouest	Présence possible dansle Kouilou / Niari	Bubinga Bubinga d'eau, Lianu (Kiombe), Paka
	République Centrafricaine	Présence probable dans la Sangha, Haute Sangha et Lobaye	-	Bubinga
Spécificités nationales dans l'aire de répartition	RD Congo	Pas de présence recensée (hors aire de répartition)	Pas de présence recensée (hors aire de répartition)	Bubinga Waka, Waka na maï (Equateur), Kongo (Batetela), Lusole (Tshiluba), Kasase-Sase (Kasai)
Noms communs				
Noms commerciaux				
Noms locaux				
Chinois		古夷苏木 (红木, Hongmu)		
		特氏古夷苏木	佩莱古夷苏木	德米古夷苏木

2. Vue d'ensemble

La dénomination Bubinga concerne trois espèces distinctes appartenant au même genre *Guibourtia* africain : *G. tessmannii*, *G. pellegriniana* et *G. demeusei*. L'appellation Kevazingo en usage au Gabon ne concerne que les deux premières.

Parmi ces trois espèces, *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* se caractérisent par des similitudes morphologiques remarquables qui compliquent singulièrement la différenciation des arbres des deux espèces et de leurs bois respectifs. Leurs populations sont disséminées en densités relativement

faibles (généralement inférieures à 0,05 pieds / ha) dans des aires de répartition étroites se chevauchant à travers trois pays d'Afrique centrale (Gabon, Cameroun (Sud, Centre et Est), Guinée équatoriale) ⁽³⁾.

La dénomination commune Bubinga désigne également l'espèce *Guibourtia demeusei*, davantage inféodée aux forêts inondables ⁽⁴⁾. Son aire de répartition est plus importante et s'étend jusqu'à la cuvette du Bassin du Congo, où elle peut former de petits peuplements. Bien que son arbre et son bois présentent des spécificités qui permettent davantage de les identifier ⁽⁵⁾, son bois, bien que de moindre qualité que celle des deux autres espèces, est également confondu avec celui de *G. tessmannii* et de *G. pellegriniana* sur les marchés internationaux des bois tropicaux, où il est également communément dénommé Bubinga.

Apprécié pour leurs qualités esthétiques, les bois de Bubinga / Kevazingo sont commercialisés sur les marchés internationaux des bois tropicaux depuis la première moitié du 20^{ème} siècle. Les exportations de grumes, qui ont atteint des volumes annuels proches de 90.000 m³ au Gabon (2000), et des volumes de l'ordre de 15.000 m³ au Cameroun (1998), ont significativement réduit les populations des espèces concernées dans leurs aires de répartition respectives.

Au cours des quatre dernières années, la valeur du bois des espèces de Bubinga / Kevazingo s'est fortement appréciée sur les marchés internationaux en raison de l'augmentation de la demande chinoise. Les prix de ces bois précieux, qui comptaient déjà parmi les plus élevés, ont connu une appréciation supplémentaire exponentielle, de l'ordre de 300 à 500% selon les qualités et spécifications. Le bois de Bubinga / Kevazingo est aujourd'hui, de très loin, le bois le plus onéreux issu des forêts tropicales humides d'Afrique centrale.

Cette envolée de la valeur du bois du Bubinga / Kevazingo a donné lieu au développement de filières illégales de prélèvement et d'exportation des espèces concernées dans tous les pays des aires de répartition. En ne respectant pas les exigences de durabilité des codes forestiers en vigueur dans ces pays, ces filières fragilisent encore davantage les populations des espèces concernées et risquent de conduire rapidement à des disparitions au niveau local.

Le présent document suggère que *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* satisfont à l'Annexe II de la CITES conformément à l'Article II, paragraphe 2(a) de la Convention et à la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), Annexe 2 (a), paragraphe B : *Il est établi, ou il est possible de déduire ou de prévoir, qu'une réglementation du commerce de l'espèce est nécessaire pour faire en sorte que le prélèvement de ses spécimens dans la nature ne réduit pas la population sauvage à un niveau auquel sa survie pourrait être menacée par la poursuite du prélèvement ou d'autres influences.*

En bloquant les expéditions des volumes de bois récoltés et commercialisés illégalement à destination du marché international, l'inscription des espèces de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* (ainsi que celle de *Guibourtia demeusei* pour raisons de ressemblance) en annexe II de la CITES permettra de réguler le commerce international des bois de ces espèces et de garantir que le raffermissement récent de la demande internationale pour le bois de Bubinga / Kevazingo ne soit pas préjudiciable à leur maintien dans l'ensemble de leur aire de répartition, non seulement au Gabon, mais également dans les pays voisins où elles sont présentes.

3. Caractéristiques de l'espèce

En raison de la similitude de leur morphologie, les arbres des espèces *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* ne sont pas distingués dans les locutions locales. Ils sont indifféremment dénommés Kevazingo au Gabon, Bubinga rose ou Essingang (ewondo) au Cameroun, et Oveng (fang) en Guinée Équatoriale. Ces deux espèces sont en effet morphologiquement proches, mais se différencient sur la structure de l'écorce et l'anatomie du bois (Bamford, 2005). Ces éléments de différenciation sont si discrets que la distinction entre les deux espèces est assez difficile pour les opérateurs sur le terrain.

3.1 Répartition géographique

Les aires de répartition de *G. tessmannii* et *G. pellegriniana*, arbres des forêts denses humides sempervirentes d'Afrique centrale, sont circonscrites à la région la plus occidentale de ces forêts.

⁽³⁾ Voir cartes en annexes 1.1, 1..2, 1.3 et 1.4

⁽⁴⁾ Voir carte en annexe 1.5.

⁽⁵⁾ Voir la section 9 et les annexes 2a, 2b, 3 et 8.

Ces espèces sont présentes dans les forêts du Gabon, dans les régions Sud, Centre et Est du Cameroun, ainsi que dans toute la Guinée Equatoriale ⁽³⁾.

G. tessmannii se rencontre sur le terrain ferme depuis le Sud du Nigeria jusqu'au Sud du Mayombe à travers le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le Gabon (CTFT, 1977). La présence de l'espèce au Sud du Nigéria est très vraisemblable ⁽⁶⁾, mais elle n'est confirmée par aucune source dans la partie Sud du Mayombe au Congo et en République Démocratique du Congo.

L'aire de répartition de *G. pellegriniana* est plus limitée que celle de *G. tessmannii*. Selon Souane (1985), cité par Tosso (2015a), *G. pellegriniana* est limitée aux forêts littorales du Cameroun et du Gabon, et donc également aux forêts de la Guinée Equatoriale. Et, Meunier *et al.* (2015) confirment que l'aire de répartition de cette espèce est restreinte aux forêts littorales. Toutefois, des récentes études moléculaires indiquent que *G. pellegriniana* ne colonise pas uniquement les forêts côtières ; elle pénètre plus à l'intérieur du continent et peut vivre en sympatrie, c'est-à-dire que son aire de répartition chevauche celle de *G. tesmanii*, mais probablement en densité plus faible que cette dernière (Doucet, communication personnelle).

3.2 Habitat

Guibourtia tessmannii et *Guibourtia pellegriniana* sont des espèces forestières de sol ferme (CTFT, 1977) qui se rencontrent sur des sols bien drainés (Leemens *et al.*, 2012). Une des principales caractéristiques de ces deux espèces est leur dissémination diffuse dans leur aire de répartition. Selon De Saint Aubin (1983), bien que le Kevazingo se rencontre dans tout le Gabon, il est disséminé pied par pied dans la forêt primitive. Il serait cependant plus abondant dans les forêts mixtes à Okoumé et à Ozouga. Cette abondance relative dans ce type de forêt a été établie pour la première fois lors de la mission forestière coloniale (Bertin, 1929). Les espèces du genre *Guibourtia* des forêts denses humides tropicales de terre ferme ⁽⁷⁾ sont généralement très disséminés avec des densités faibles (Tosso, 2015a).

3.3 Caractéristiques biologiques

Guibourtia tessmannii et *Guibourtia pellegriniana* sont des espèces semi-héliophiles, non grégaires (Meunier *et al.*, 2015). Au Gabon, la croissance annuelle en diamètre de *G. tessmannii* serait de l'ordre 0,35 cm / an dans leur milieu naturel (Picard et Gourlet-Fleury, 2012). Pour l'administration camerounaise, l'accroissement diamétrique annuel à prendre en considération pour l'aménagement du Bubinga rose (*G. tessmannii*) est de 0,45 cm / an.

Les graines de ces espèces hermaphrodites sont dispersées par ouverture de la gousse (autochorie) et probablement par les animaux qui sont attirés par l'arille qui entoure la graine (Meunier *et al.*, 2015). Parmi les disperseurs identifiés, on recense le rat d'émien (*Crycetomis emini*), la funisciure à dos rayé (*Funiciurus anerythrus*), la pintade noire (*Agelastes niger*), le Mandril (*Mandrillus sphynx*), le touraco géant (*C. cristata*), le grand calao à casque noir (*Ceratogymna atrata*) et le calo pygmée (*Toackis camurus*). Selon Tosso *et al.* (2015b), la modification des densités relatives de ces espèces au profit du rat d'émien entraînerait une « quasi-absence de régénération naturelle » de *G. tessmannii*. Ces auteurs montrent ainsi que l'exploitation illégale et la prédation des graines par les rats constituent une double pression sur l'espèce et pourrait à terme compromettre sa résistance dans son biotope.

La période de fructification de *G. tessmannii* et *G. pellegriniana* s'étalerait de décembre à mars (Meunier *et al.*, 2015). Selon Tosso *et al.* (2015a), « la fructification est étendue de la petite saison des pluies à la grande saison sèche au Gabon, de décembre à juillet (Aubrèville, 1968). Au Cameroun, *G. tessmannii* fructifie pendant la saison pluvieuse (août) (Lebrun, 1970) ».

⁽⁶⁾ En raison de la présence avérée de *Guibourtia tessmannii* dans les UFA riveraines de la frontière entre l'Ouest du Cameroun et le Sud du Nigéria. Voir carte en annexe 1.4.

⁽⁷⁾ Les *Guibourtia* concernées sont *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia ehie*. Cette troisième espèce, qui est également appelée Bubinga au Cameroun, n'est pas considérée dans le cadre de la présente proposition car ses populations sont moins menacées par le commerce international. Son bois brun facilement identifiable, qui ne peut en aucune manière être confondu avec celui des autres espèces de Bubinga, est en effet moins valorisé sur les marchés.

3.4 Caractéristiques morphologiques⁽⁸⁾

Aspect général, tronc et écorce :

Guibourtia tessmannii et *Guibourtia pellegriniana* sont de très grands arbres atteignant 60 m de haut et 2 m de diamètre, munis de grands contreforts sinueux (Meunier *et al.*, 2015). Le pied est muni d'accotements irréguliers se prolongeant parfois par des cannelures. La cime est largement hémisphérique à branches dressées et étalées, le couvert apparaissant dense et foncé (Tailfer, 1989). Au Gabon et au Sud Cameroun, on a observé des spécimens de Kevazingo et de Bubinga dont la base avait un diamètre largement supérieur à 200 cm ⁽⁹⁾.

Le fût de *G. tessmannii* est droit et cylindrique et dépourvu de branches sur 20 mètres. Il peut atteindre 200 cm de diamètre et est souvent pourvu de grands contreforts minces atteignant 3 mètres de haut. La cime de l'arbre est dense et arrondie (Leemens *et al.*, 2012). Le fût de *G. tessmannii* atteindrait des diamètres supérieurs à celui de *G. pellegriniana* (Doucet, communication personnelle).

G. tessmannii présente une écorce dont la surface est gris verdâtre à brun rougeâtre, écailleuse avec de petites écailles arrondies laissant des dépressions orange à rouge. Son écorce interne est cassante, rougeâtre à brune, et sécrète un exsudat gélatineux de couleur rougeâtre (Leemens *et al.*, 2012). G

La tranche de *G. tessmannii* est brun-rose et crème dans la partie intérieure, pouvant laisser échapper une sorte de gomme rougeâtre. Celle de *G. pellegriniana* exsude une gomme jaune clair (Meunier *et al.*, 2015). La coupe est brun-rouge, mi épaisse, fibreuse dans la partie interne, exsudant une gomme gélatineuse de couleur groseille (*G. tessmannii*) / de couleur jaune clair (*G. pellegriniana*) (Tailfer, 1989).

Feuilles, folioles, fleurs et graines :

Les feuilles de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* sont composées d'une seule paire de folioles à base inégale (Meunier *et al.*, 2015). Selon Tailfer (1989), les feuilles sont composées pennées à une seule paire de folioles acuminées, légèrement arquées, sans ponctuations translucides marquées.

Les fruits sont de petites gousses rondes, d'abord bombées puis aplaties, de surface fortement plissée et striée chez *G. tessmannii*, couvertes de petits grains chez *G. pellegriniana*. Les graines sont complètement entourées d'une arille rouge (Meunier *et al.*, 2015). La gousse est plate, suborbiculaire, de 2-3 cm, à valves coriaces, et contient une à deux graines arillées (Tailfer, 1989). Celle de *Guibourtia tessmannii* est courtement pédicellée, à valves fortement striées et mucron basilaire à peine marqué alors que celle de *Guibourtia pellegriniana* est longuement pédicellée, à valves chagrinées et mucron basilaire latéral.

Les fleurs sont petites, apétales, contiennent 4 sépales et 10 étamines réunies en panicules. Chez *Guibourtia tessmannii*, l'ovaire est subsessile et hirsute. Chez *Guibourtia pellegriniana*, l'ovaire est brièvement stipité et glabre (Tailfer, 1989).

Bois (description visuelle) ⁽¹⁰⁾

Les bois de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* sont difficiles à distinguer visuellement. Pour chacune des deux espèces, le bois est dur et lourd (classe 4), de teinte rosée ou brun rougeâtre, très finement veiné de rouge violacé. Quelques veines peuvent être plus foncées et tendre vers le brun. Le fil de leur bois est parfois ondulé, mais le grain est en général plutôt fin. Ces caractéristiques lui ont valu le nom de « bois de rose africain » dès le début de l'ère coloniale ⁽⁹⁾.

Le cœur et l'aubier sont différenciés [...]. L'aubier blanchâtre est assez épais sur les billes de faible diamètre. Le bois est à grain moyennement fin, tantôt de fil, tantôt à fibres enchevêtrées (bois figuré)

⁽⁸⁾ Voir la planche graphique et photographique en annexe 5.

⁽⁹⁾ Voir planches photographiques en annexe 7 et en annexe 9.

⁽¹⁰⁾ Voir la planche graphique et photographique en annexe 3.

(¹¹). Les veines colorées, irrégulières et assez rapprochées, sont plus ou moins accusées suivant les provenances. Il semble aussi que *G. pellegriniana* fournisse un bois à grain plus fin et à veines moins accusées que *G. tessmannii* [...]. La répartition des espèces productrices montre qu'on peut trouver toute la gamme des veinages (Bayol et Borie, 2004).

Tableau 1. Caractéristiques anatomiques et technologiques des bois de *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia tessmannii* (Tosso et al., 2015a)

	<i>Guibourtia pellegriniana</i>	<i>Guibourtia tessmannii</i>
Densité du bois à 12% d'humidité (g.cm ³)	0,94	0,80 – 0,95
Retrait radial (%)	8,2	5,2 – 8,1
Retrait tangentiel (%)	9,9	6,3 – 10,5
Module de rupture (N.mm ⁻²)	-	166 – 195
Module d'élasticité (1000*N.mm ⁻²)	16,3	15,1
Contrainte de rupture en compression (N.mm ⁻²)	80	66 – 73
Contrainte de cisaillement (N.mm ⁻²)	-	9,5
Dureté Chalais-Meudon	-	7,9 – 9,0
Diamètre des vaisseaux (µm)	185	110
Nombre de vaisseaux par mm ²	4	3
Largeur des cellules (µm)	5 – 10	3 – 4
Hauteur des cellules (µm)	1000	501

Bois (description microscopique) (¹²)

L'Institut de Thünen (Allemagne), qui a développé un outil d'identification des bois sur base de leurs caractéristiques microscopiques (<http://delta-intkey.com/wood/fr/index.htm>), fournit une description exhaustive des bois du genre *Guibourtia*, mais sans distinguer les caractéristiques spécifiques des espèces *G. pellegriniana*, *G. tessmannii* (et *G. demeusei*). Dans le cadre de la présente inscription de ces espèces en annexe II de la CITES, des échantillons seront analysés et caractérisés sur les plans micro et macroscopique à l'aide de l'outil d'identification CITESwoodID.

3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Comme toute essence forestière, *Guibourtia tessmannii* et *G. pellegriniana*, jouent un rôle très important dans l'écologie de la forêt, notamment dans la structure spatiale des communautés végétales par l'attrait des prédateurs qui permettent leur dispersion et régénération.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat

La diminution graduelle de la superficie des forêts denses humides d'Afrique centrale est aujourd'hui amplement documentée. Selon les estimations les plus récentes portant sur l'ensemble du massif forestier sous-régional, la déforestation cumulée enregistrée entre 1999 et 2012 aurait atteint 4,6 % du couvert forestier (forêt dense humide) restant en 2012 (de Wasseige, 2015).

Les aires de répartition de *Guibourtia pellegriniana* et de *Guibourtia tessmannii* concernent cependant des zones de forêts denses humides où le taux de déforestation est inférieur au taux établi pour l'ensemble du massif. C'est notamment le cas pour les forêts du Gabon, dont le taux de déforestation est inférieur à 0,1 % à l'échelle nationale ; le taux de dégradation y étant par ailleurs limité à 0,3% (Tchatchou *et al.*, 2015)

4.2 Taille de la population

(¹¹) Cette caractéristique de bois figuré – couplée aux dimensions spectaculaires que peuvent atteindre les sciages en plots – constitue un des principaux facteurs d'attraction pour le bois de Bubinga / Kevazingo sur les marchés internationaux. Non seulement sur les marchés asiatiques (voir section 6 ci-dessous), mais également aux Etats-Unis.

(¹²) Voir la planche photographique en annexe 2a et le descriptif complet en annexe 2b.

La faible densité des différentes espèces de Bubinga présentes dans les forêts de sol ferme a été notée par les exploitants forestiers dès le début de la valorisation des massifs africains à l'époque coloniale. « Ces arbres sont en général très disséminés et très peu abondants les peuplements » (Méniand, 1931). Cette faible densité de la population est confirmée par les études les plus récentes (Tosso *et al.*, 2015a).

Au Gabon, plusieurs estimations du stock existant ont été proposées sur base d'extrapolation d'inventaires locaux. Effectuées dans une logique de rendement soutenu de l'exploitation forestière, ces estimations portent sur des volumes de matière ligneuse plutôt que sur les populations des espèces considérées. En 1975, le Centre Technique des Forêts Tropicales a annoncé un stock probable de Kevazingo (*Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*) compris entre 3 et 7 millions de m³ pour l'ensemble du Gabon. En 1995, l'administration gabonaise en charge des inventaires (DIARF) a sensiblement augmenté cette estimation, en la portant à une fourchette entre 7 et 13 millions de m³. Il convient cependant de considérer ces estimations avec réserves. Après avoir analysé les données des inventaires cités ci-dessus, Christy a noté en 2003 que « les réserves en bois du Gabon ne sont pas connues d'une manière fiable » (Christy *et al.*, 2003, pages 75 à 77). Dans les deux autres pays de l'aire de distribution (Cameroun et Guinée Equatoriale), la taille des populations des espèces n'a pas fait l'objet d'estimation au niveau national.

De bonnes estimations des populations existent cependant à l'échelle locale. En effet, dans le cadre de l'aménagement durable des concessions forestières exploitées pour la production de bois d'œuvre, les législations des pays de l'aire de répartition exigent depuis une quinzaine d'années que des inventaires spécifiques soient conduits pour l'ensemble des espèces forestières exploitées.

Au Gabon, les inventaires d'aménagement conduits dans les concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) ont confirmé la présence en faibles densités de populations éparses de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*. Des informations sur les données d'aménagement ont pu être obtenues pour 7 Concessions Forestières sous Aménagement Durables (CFAD) totalisant une superficie de 1,6 million d'hectares. Ces données révèlent un volume commercial en kevazingo compris entre 0,00009 m³/ha et 0,0045 m³/ha (voir annexe 6a).

Etant donné que ces données ne concernent pas toutes les classes de diamètre (et que les classes considérées sont différentes entre les 7 CFAD), il n'est pas possible de déduire des données fournies des densités de population établies en tiges/ha. Sur base des volumes commerciaux moyens, il apparaît que ces densités de population sont extrêmement faibles. Il est vraisemblable que ces densités soient plus importantes dans d'autres CFAD dont la gestion forestière est certifiée Forest Stewardship Council (FSC) et dans lesquelles le Kevazingo est exploité sous aménagement durable. Les données d'inventaires de ces CFAD certifiées, qui totalisent une superficie cumulée de plus d'1,75 million d'hectares (voir annexe 6a), sont à même de fournir des informations plus détaillées sur les populations de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*.

Au Cameroun, *Guibourtia tessmannii* a été recensé dans une vingtaine de concessions aménagées en vue de la production durable de bois d'œuvre, sur une superficie cumulée de près de 1,6 million d'hectares. Les inventaires d'aménagement y ont tous révélé des densités extrêmement faibles, comprises entre 0,0018 tige (>20 cm) / ha et 0,06 tige (>20 cm) / ha (voir annexe 6b). Dans 13 des 20 concessions considérées, cette représentation extrêmement faible a conduit à la décision d'interdire l'exploitation de *Guibourtia tessmannii* dans le cadre de l'aménagement.

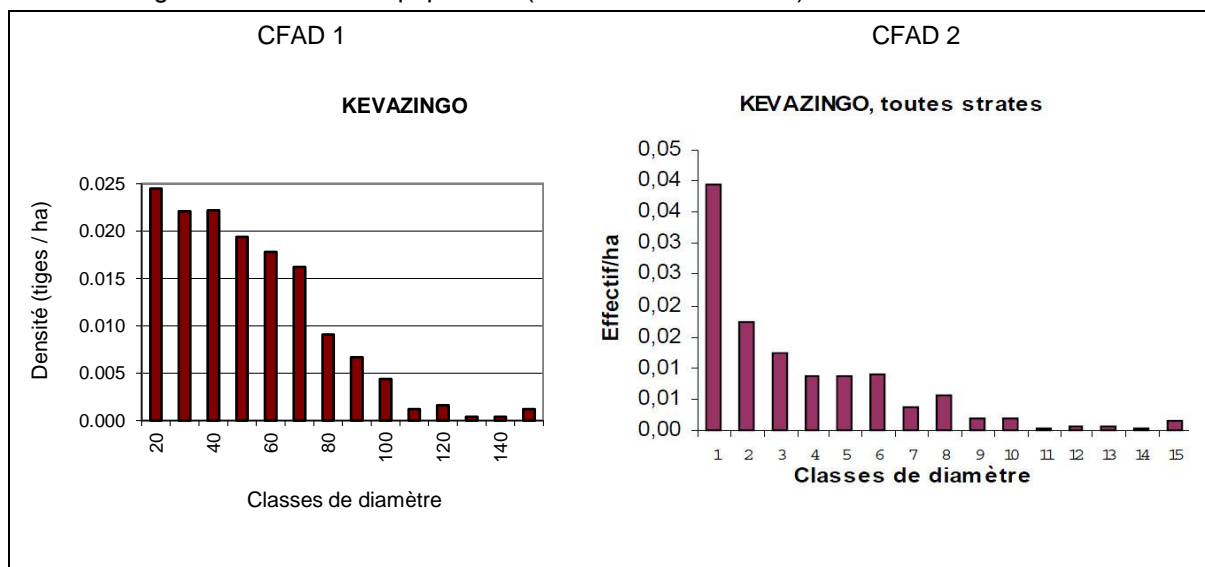
4.3 Structure de la population

Au Gabon, les résultats d'inventaire et les plans d'aménagement des CFAD ne sont malheureusement pas des documents publics. Or, c'est à partir des résultats d'inventaire d'aménagement qu'il est possible de dresser des courbes de structures de population, en fonction des effectifs inventoriés par classes diamétriques. Les structures de population reprises ci-dessous sont issues des inventaires d'aménagement de deux CFAD seulement, et ne peuvent donc être extrapolés pour toute l'aire de répartition au Gabon.

Dans le cas du Cameroun, les plans d'aménagement des concessions forestières sont publics. Cependant, en raison des très faibles densités enregistrées dans toutes les concessions forestières où *Guibourtia tessmannii* a été identifié lors des inventaires d'aménagement (voir annexe 6b), il n'est pas pertinent d'y établir la structure de population de l'espèce. Ni au niveau des superficies inventoriées, ni a fortiori au niveau national.

Malgré cette réserve, les structures de population de *Guibourtia tessmannii* ont été représentées en courbes de distribution par classe diamétrique dans la plupart des plans d'aménagement des concessions où l'espèce a été inventoriée au Cameroun. Ces courbes de distribution y sont systématiquement défavorables ⁽¹³⁾. Dès 1998, le projet API Dimako en appui à l'aménagement durable des forêts camerounaises avait averti que la décision d'exploiter des essences caractérisées par de telles courbes défavorables pouvait entraîner une extinction locale (FORAFRI 1998, page 112).

Figure 1. Structures de population (courbes de distribution) dans deux CFAD au Gabon



4.4 Tendances de la population

Les tendances des populations de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* sont difficiles à établir avec précision. D'une part, la taille de leurs populations n'est pas connue avec précision (voir ci-dessus). D'autre part, l'influence des prélèvements sur les capacités de régénération de ces populations n'ont pas fait l'objet d'évaluations suffisamment précises. Cela est en partie dû aux connaissances encore lacunaires sur la dynamique des peuplements, la phénologie et les modes de dispersion de ces espèces.

Il est cependant acquis que leur potentiel de régénération est limité, indépendamment de leur exploitation pour la production de bois d'œuvre, notamment en raison de leurs faibles densités et de la modification des populations des disperseurs de leurs graines. La régénération de ces espèces apparaît très clairement déficitaire dans plusieurs régions de leur aire de répartition où leurs populations et la dynamique de leurs peuplements ont pu être étudiées plus en détail (*Precious Woods 2014, Tosso et al., 2015a*).

4.5 Tendances géographiques

Il est vraisemblable que les densités les plus faibles se rencontrent dans les régions forestières situées en limite de l'aire de répartition. Dans le cas de cas de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*, ces régions périphériques de l'aire de répartition sont le Sud du Nigéria, l'Est du Cameroun, le Nord du Mayombe (Congo) et l'Est de la Sangha (Congo et République centrafricaine).

5. Menaces

Dans le cadre de la mise sous aménagement durable des grandes concessions forestières affectées à la production de bois d'œuvre à partir du début des années 2000, les données d'inventaire collectées au Cameroun et au Gabon ont clairement démontré que les niveaux de prélèvements devaient être gérés avec précaution. *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*, plus particulièrement, se caractérisent

⁽¹³⁾ A l'exception notable de l'UFA 09-024. Dans cette concession certifiée FSC, *Guibourtia tessmannii* est exploitée, mais à un diamètre minimum ayant été porté de 80 cm (DME) à 110 cm (DMA) dans le cadre de l'aménagement durable de l'espèce.

par des densités de population relativement faibles. Ces faibles densités peuvent s'avérer d'autant plus préjudiciables à leur maintien dans l'ensemble de leur aire de répartition que leur régénération est localement affectée par la modification des populations relatives des prédateurs et disperseurs naturels de leurs graines (densification relative des populations de rats d'Emien (*Crycetomis emini*)) (Tosso *et al.*, 2015a).

Il est vraisemblable que les faibles densités enregistrées dans l'ensemble des zones où ces deux espèces ont été inventoriées aient été négativement impactées par l'exploitation commerciale du Kevazingo et du Bubinga depuis le début de l'ère coloniale ⁽¹⁴⁾, notamment par les niveaux de prélèvement plus élevés enregistrés entre 1990 et 2010 (voir section 6 ci-dessous).

En accroissant la pression sur les populations et en induisant le développement de réseaux de prélèvement illégaux dans les principaux pays de l'aire de répartition, l'appréciation de la valeur des bois de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* sur les marchés internationaux constitue clairement une menace pour le maintien de ces deux espèces.

6. Utilisation et commerce

6.1 Utilisation au plan national

Les arbres de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* ont une importance socio-culturelle dans l'ensemble de leurs aires de répartition. Ils sont considérés comme sacrés dans les traditions coutumières (Nke Ndi, 2014), et leurs écorces ont des propriétés médicinales largement partagées par les pharmacopées locales (Tosso *et al.*, 2015a). Les extraits fermentés de feuilles et d'écorce de Bubinga sont également utilisés comme pesticides naturels pour lutter contre la pourriture brune dans les plantations de Cacao dans la région centre du Cameroun (Sonwa, 2002).

Le bois de Bubinga / Kevazingo a toujours été très apprécié sur les marchés domestiques des pays de son aire de répartition, où il est traditionnellement considéré comme un des bois les plus précieux pour la menuiserie et l'ébénisterie (avec le Wenge, le Moabi, le Doussie et l'Assamela notamment). C'est très clairement le cas dans le Sud du Cameroun (Betti, 2012). Sur les marchés informels du bois au Cameroun, le prix du m³ de sciage de Bubinga varie aujourd'hui entre 84.000 FCFA (marché de Yaoundé) et 355.000 FCFA (marché de Douala) (MINEPA, T 2014 ; Kana *et al.*, 2015). Depuis 2012, il est cependant devenu très difficile de se procurer du bois de Bubinga pour usage domestique au Cameroun, étant donné que les volumes prélevés sont préférentiellement orientés vers le marché international beaucoup plus rémunérateur.

6.2 Commerce licite

Durant de nombreuses décennies, les forêts tropicales d'Afrique centrale ont été exploitées en dehors de l'aménagement. Les seules contraintes réglementaires imposées aux exploitants étaient la détention d'un titre valable et le respect de diamètres minima d'exploitation fixés sans références scientifiques ⁽¹⁵⁾. Durant cette période, plusieurs centaines de milliers de m³ de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* ont été exportés sur les marchés internationaux, principalement à destination de l'Europe (Tableau 2).

Depuis les années 2009-2010, la pression commerciale pour le bois du Kevazingo et du Bubinga connaît un raffermissement spectaculaire intimement liée à la demande croissante des marchés chinois pour les bois de rose valorisés en ébénisterie et en ameublement par la tradition socio-culturelle chinoise Hongmu (红木). Tout en étant en plein boom en raison du développement des classes moyennes dans l'économie chinoise, l'industrie d'ameublement Hongmu est confrontée depuis plusieurs années à la contraction de ses sources d'approvisionnement traditionnelles en Asie du Sud Est, où plusieurs espèces locales de bois de rose surexploitées de longue date sont menacées d'extinction et ont été inscrites en annexe II de la CITES. L'industrie de l'ameublement de luxe a par ailleurs fait l'objet d'investissements spéculatifs au cours des dernières années, et les responsables chinois du secteur déclaraient en 2014 s'attendre à une appréciation continue des prix.

⁽¹⁴⁾ L'hypothèse d'une surexploitation passée des essences de grande valeur commerciale a été formulée par de nombreux experts. Voir notamment à cet égard certaines conclusions du projet Forêts et Terroirs au Cameroun (BFT 2004).

⁽¹⁵⁾ Voir section 7 (instruments juridiques).

de l'ameublement de luxe et des matières premières d'approvisionnement du secteur dans les prochaines années (Wang Man, 2014).

Les bois des différentes espèces de Bubinga, dont les qualités esthétiques sont proches des espèces asiatiques de bois de rose les plus valorisées dans la tradition Hongmu ⁽¹⁶⁾, se sont graduellement imposés comme des alternatives de premier choix pour cette industrie en expansion ⁽¹⁷⁾. Au cours des cinq dernières années, l'expansion de cette « demande Hongmu » pour l'approvisionnement des marchés chinois a entraîné un engouement sans précédent pour le Bubinga dans les principaux pays producteurs de son aire de répartition, au Gabon et au Cameroun plus particulièrement.

Tableau 2. Volumes de *G. tessmannii* et *G. pellegriniana* exportés par le Gabon et le Cameroun (m³) (*) (**)

	Gabon		Cameroun			Gabon		Cameroun	
1987	20.487	(1)			2002	77.176	(4)		
1990	22.519	(2)	4.537	(1)	2003	50.632	(4)	3.459	(4)
1991	22.809	(2)			2004	51.288	(4)	2.559	(4)
1992	37.233	(2)			2005	58.627	(4)	1.427	(4)
1993	43.023	(2)			2006	56.000	(5)	1.368	(4)
1994	41.653	(2)			2007	63.051	(4)	2.120	(4)
1995	70.037	(2)	11.200	(1)	2008	76.232	(4)	1.415	(4)
1996	42.490	(2)	14.100	(1)	2009	78.075	(4)	1.421	(4)
1997	55.719	(3)	13.443	(2)	2010			2.663	(4)
1998	79.514	(3)	14.734	(2)	2011	17.210	(6)	2.802	(4)
1999	75.526	(3)	3.847	(3)	2012	30.318	(6)	1.372	(5)
2000	87.395	(4)	1.160	(3)	2013	17.458	(6)	1.293	(5)
2001	86.431	(4)	2.589	(4)	2014			1.679	(6)

Sources Gabon : (1) UICN 1990, (2) DIARF 2000, (3) Christy 2003, (4) ATIBT, (5) MPRA 2009, (6) Mapaga 2015

Sources Cameroun : (1) RdB 1999, (2) Mimbimi Essono P., 2000 ; (3) BM 2010, (4) ATIBT, (5) T Mahonghol *et al.* 2015, (6) CAMCOM 2015

(*) En italique : sciages. Pour obtenir les volumes en EBR (Equivalent Bois Ronds) comparables avec les autres données, il faut tenir compte du rendement usine – de l'ordre de 30% à 40% – et donc multiplier les valeurs par 3.

(**) Au Cameroun, les statistiques officielles n'ont pas fait la distinction entre le Bubinga rose (*G. tessmannii* / *G. pellegriniana*) et le Bubinga rouge (*G. demeusei*) pour toutes les années listées dans le tableau.

Au cours des 4 dernières années, le volume officiel des exportations de sciages (exprimé en *Equivalent Bois Ronds*) a varié entre 50.000 et 100.000 m³ au Gabon et entre 5.000 et 10.000 m³ au Cameroun.

Tableau 3. Evolution des prix du Bubinga / Kevazingo sur les marchés internationaux

	Prix (m ³)	Spécifications	Source	Comparaisons	
2006	457 €	Bubinga Grumes export	ITTO Tropical Market Report	Doussie	457 €
				Afromrosia	391 €
2007	533 €	Bubinga Grumes export	ITTO Tropical Market Report	Padouk	305 €
				Moabi	297 €
2008	533 €	Bubinga Grumes export	ITTO Tropical Market Report	Padouk	259 €
				Moabi	259 €

⁽¹⁶⁾ Voir annexe 3.

⁽¹⁷⁾ Les bois de *G. tessmannii*, *G. pellegriniana* (et *G. demeusei*) ne sont pas répertoriés comme bois Hongmu de première classe (A1) dans le standard officiel des bois rouges de valeur mis à jour par les autorités chinoises en 2008 (QB/T 2385-2008). Cependant, leur inscription dans cette liste comme bois Hongmu de classe 2 a suffi pour susciter l'engouement actuel pour ces essences sur le marché chinois. Pour une analyse détaillée de ce standard et de ses implications pour les espèces qui y sont listées, voir JIANG 2011 et FORESTS TRENDS 2014.

Pour un exemple de promotion commerciale associant le bois de Bubinga / Kevazingo au standard Hongmu, voir annexe 4.

Il convient par ailleurs de noter qu'en raison de leur statut de bois de classe A2 (et non de classe A1), les bois de Bubinga / Kevazingo ne sont pas considérés comme « bois de rose » dans les statistiques chinoises (code HS spécifique 44039930), mais comme des bois tropicaux « standards » (code HS 440399). Cet enregistrement non spécifique n'en facilite évidemment pas le suivi du commerce.

	Prix (m ³)	Spécifications	Source	Comparaisons	
2009	500 €	Bubinga Grumes export	ITTO Tropical Market Report	Padouk Moabi	310 € 270 €
Déc. 2011	790 €	Bubinga Grumes export	ITTO Tropical Market Report	Padouk Sciages Padouk	380 € 850 €
Févr. 2015	1.840 – 2.125 €	Grumes Bubinga (dia+80)	ITTO Tropical Market Report (Guangzhou Yuzhu Wholesale Prices)	Grumes Wenge	700 €
	1.910 – 2.235 €	Sciages Bubinga	ITTO Tropical Market Report (Shanghai Furen Wholesale Prices)	African rosewood	920 €
	1.230 – 4.800 €	Grumes Kevazingo (€ / tonne, toutes qualités)	ITTO Tropical Market Report (Zhagijagang Timber Market Wholesale Prices)	Grumes Padouk Grumes Wenge Grumes Afro	540 € 710 € 920 €

6.3 Parties et produits commercialisés

Si les statistiques d'exportations officielles des pays producteurs de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* renseignent exclusivement des sciages, des grumes sont également commercialisées sur le marché international (voir les données les plus récentes du tableau ci-dessus et l'annexe 10). Il est possible que les grumes en vente sur le marché international soient en fait majoritairement constituées de Bubinga rouge (*Guibourtia demeusei*), et non de Kevazingo (voir section 9).

Les exportations en containers de sciages bruts en plots, contenant encore l'aubier, sont très courantes. Il n'y a actuellement aucune exportation sous forme de placages, déroulages ou tranchages.

6.4 Commerce illicite

Contraintes par l'impératif du renouvellement de la ressource dans leurs concessions sous aménagement durable, les sociétés d'exploitation forestière industrielle opérant dans le secteur formel ne sont en mesure de répondre qu'à une petite partie du raffermissement de la demande constaté depuis 2010. Dans le reste du secteur, la perspective de pouvoir réaliser des bénéfices financiers substantiels a rapidement donné lieu au développement de circuits de prélèvement informels et illégaux visant l'approvisionnement de filières d'exportation clandestines en direction de la République populaire de Chine.

Au Cameroun, la multiplication des cas d'illégalité dans l'exploitation et le commerce du Bubinga est avérée depuis plusieurs années (Betti, 2012 (pages 72-78) ; TRAFFIC 2015, (page 14)). Les cas d'illégalité sont par ailleurs documentés par plusieurs sources officielles récentes. Voir notamment (i) les rapports de l'observateur indépendant au contrôle forestier et au suivi des infractions forestières (entre autres les rapports 61, 63, 65, 70, 71 publiés par AGRECO-CEW), (ii) le rapport 2013 du gouvernement sur l'état de la lutte contre la corruption au Cameroun (CONAC 2013), et (iii) le sommaire des infractions forestières mis à jour en septembre 2015 (qui identifie une quinzaine de contentieux relatifs à l'exploitation et au commerce du Bubinga (MINFOF 2015)).

Au Gabon, les cas d'illégalité dans l'exploitation et le commerce du Kevazingo sont également avérés depuis 2012. Mais c'est principalement à partir de 2015 que l'ampleur du phénomène a été révélée, avec la mise à jour de plusieurs filières illégales impliquant une partie de l'administration forestière. Les articles de presse évoquant les développements les plus récents sont disponibles sur le site de l'ONG gabonaise conservation-justice (<http://www.conservation-justice.org/CJ/?lang=fr>).

Bien que les statistiques nationales d'exportation des espèces concernées semblent indiquer une baisse relative des prélèvements par rapport aux chiffres de la fin des années 1990 (17.458 m³ de sciages de Kevazingo au Gabon en 2013, 1.679 m³ de sciages de Bubinga au Cameroun en 2014), les volumes réellement exploités y sont en réalité largement supérieurs. Le fait est qu'une grande part de ces volumes sont exploités en vue d'approvisionner des filières d'exportation informelles et illégales, et ne sont donc pas officiellement déclarés, ni a fortiori enregistrés dans les statistiques d'exportations.

6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

En raison de la faible densité de leurs populations de leurs difficultés de régénération, toute exploitation de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* en dehors des restrictions réglementaires imposées par les codes forestiers de l'aire de répartition (légalité des permis, respect des diamètres minimum de coupe, aménagement durable dans le cas des concessions industrielles⁽¹⁸⁾) est préjudiciable au maintien de ces deux espèces et risque de contribuer à leur disparition au niveau local.

Il est évident que si des mesures énergiques ne sont pas prises rapidement pour empêcher l'approvisionnement du marché international par des filières de prélèvement illégales, les populations de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* vont se raréfier davantage, et les espèces vont disparaître des régions de leur aire de répartition où leur situation est actuellement la plus précaire.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

A partir des années 2000, le cadre réglementaire a évolué dans les pays de l'aire de répartition. Il a graduellement imposé l'aménagement durable dans les grandes concessions industrielles, lequel a en partie conduit à une diminution des prélèvements de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* dans les surfaces aménagées⁽¹⁹⁾.

L'exploitation de ces espèces sous forme de grumes a été interdite au Cameroun (1999)⁽²⁰⁾ et au Gabon (2010). Pour autant, l'exploitation de ces espèces reste autorisée dans les permis forestiers du domaine rural (Gabon) / du domaine forestier non permanent (Cameroun) où l'aménagement durable en vue de la préservation des ressources n'est pas une obligation légale.

Les diamètres minimum d'exploitation (DME) s'imposent normalement à tout exploitant, quel que soit le titre d'exploitation considéré. Les diamètres en vigueur pour *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei* dans les principaux pays de leurs aires de répartition sont repris ci-dessous.

Tableau 4. DME dans les pays de l'aire de répartition

		Gabon	Cameroun	Congo	RCA	RDC
<i>Guibourtia tessmannii</i>	Bubinga (rose)	90 cm	80 cm	80 cm	/	/
<i>Guibourtia pellegriniana</i>	Kevazingo(Gabon)	90 cm	80 cm	/	/	/
<i>Guibourtia demeusei</i>	Bubinga (rouge) Ebana (Gabon)	70 cm	80 cm	80 cm	60 cm	60 cm

Dans le cas du Kevazingo et du Bubinga, le respect des DME ne constitue cependant pas une garantie scientifique à l'heure actuelle. « L'exploitation forestière en Afrique centrale et de l'Ouest est sujette à une série de mesures légales censées assurer une gestion durable. Sur le plan technique, l'une des contraintes imposées aux exploitants est la fixation d'un DME [...]. Ces diamètres doivent être revus à la hausse par les exploitants s'ils ne permettent pas une reconstitution suffisante après une première rotation. Mais le principal défaut de ces valeurs est qu'elles ne sont généralement pas établies sur une base scientifique. Il faudrait effectivement que les diamètres de fructification soient pris en compte afin de garantir le maintien de semenciers. Malheureusement, de telles données font défaut pour les espèces du genre *Guibourtia* » (Tosso *et al.*, 2015a).

⁽¹⁸⁾ Il n'est pas scientifiquement établi que les exigences légales de l'aménagement forestier, telles qu'elles sont actuellement formulées et mises en œuvre dans les concessions forestières des pays de l'aire de répartition, garantissent effectivement le maintien des populations des espèces d'arbre dont la densité est faible et la régénération problématique. Voir section 7.

⁽¹⁹⁾ Au Cameroun, la faible densité de *Guibourtia tessmannii* dans 13 des 20 concessions inventoriées dans le cadre de l'aménagement durable y a conduit à la décision d'interdire l'exploitation de l'espèce.

⁽²⁰⁾ Cette interdiction a été assouplie en 2001 avec l'adoption de quota d'exportation pour les exploitants. Les statistiques officielles n'ont cependant plus renseigné d'exportation de Bubinga rose sous forme de grumes depuis cette date.

Au début des années 2000, la communauté scientifique avait recommandé que les administrations forestières des pays d'Afrique centrale fixent des conditions d'exploitation restrictives pour l'aménagement des espèces convoitées sur le marché international mais dont les densités, structures de populations et taux de régénération sont défavorables (critères auxquels répondent *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*). Les recommandations suivantes avaient notamment été émises :

- fixer un seuil de densité minimal d'arbres au km², en dessous duquel l'exploitation de l'essence considérée est interdite pour la durée de l'aménagement ; ce seuil pourrait être de 5 tiges/km² ;
- faire en sorte que toute essence exploitée doive être aménagée, c'est-à-dire qu'elle fasse l'objet d'un calcul de reconstitution après exploitation, pour une éventuelle remontée de son diamètre minimal d'exploitabilité (BFT 281 (2000)).

Ces recommandations n'ont pas été traduites en exigences légales dans les pays de l'aire de répartition du Bubinga / Kevazingo. Elles sont toutefois mises en œuvre dans certaines concessions certifiées FSC ⁽²¹⁾.

7.2 Au plan international

Aucun instrument international n'a été élaboré et mis en œuvre.

8. Gestion de l'espèce

8.1 Mesures de gestion

Des programmes d'appui à la régénération de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* sont en place depuis plusieurs années dans plusieurs concessions forestières certifiées FSC au Gabon et au Cameroun (Precious Woods, 2014 ; Tosso *et al.*, 2015a, 2015b).

8.2 Surveillance continue de la population

Sans objet

8.3 Mesures de contrôle

8.3.1 Au plan international

Aucune des trois espèces considérées dans la présente proposition (*G. tessmannii*, *G. pellegriniana*, *G. demeusei*) n'a à ce jour fait l'objet d'une évaluation pour la liste rouge UICN des espèces menacées

8.3.2 Au plan interne

Soucieuses de l'impact potentiellement désastreux de l'extension du commerce frauduleux et incontrôlé sur les perspectives de renouvellement des espèces concernées, les administrations en charge de la gestion forestière ont adopté, dès 2011 au Cameroun, puis en 2014 au Gabon, des mesures restrictives visant à encadrer plus spécifiquement l'exploitation et le commerce du Bubinga et du Kevazingo.

Ces mesures ont cependant surtout pris la forme d'obligation de disposer d'autorisations supplémentaires en vue de l'exploitation ou du commerce des espèces concernées, ainsi que de réglementations additionnelles des systèmes de vente aux enchères pour la libération des bois saisis (MINFOF (2011), MINFOF (2012a), MINFOF (2012b), MFEPRN (2014)). Elles n'ont eu qu'un effet limité sur l'intensité des trafics des bois de Bubinga et de Kevazingo.

Face à cette situation de plus en plus préoccupante, le gouvernement gabonais s'est résolu à agir avec fermeté. Le 24 novembre 2015, la Ministre de la protection de l'environnement et

⁽²¹⁾ Notamment dans l'UFA 09-024 au Cameroun, où *Guibourtia tessmannii* est exploité à un diamètre minimum remonté de 30 cm par rapport au DME administratif (soit 110 cm en lieu et place de 80 cm).

des ressources naturelles a adopté un arrêté suspendant toute exploitation du Kevazingo sur l'ensemble du territoire national (MPERNFM (2015).

Cet arrêté a été pris à titre conservatoire. Une stratégie nationale de contrôle multidisciplinaire est actuellement mise en place par le gouvernement Gabonais en vue d'assurer que les conditions d'une exploitation légale et non préjudiciable au renouvellement de la ressource soient formellement réunies avant que l'exploitation et le commerce international du Kevazingo soit à nouveau autorisés.

Lors du Conseil des Ministres du 12 février 2016, Son Excellence Omar Bongo, Président de la République Gabonaise a renforcé ces dispositions en annonçant l' « interdiction d'exporter le Kevazingo, le Moabi et le Douka afin que ces essences fassent l'objet exclusivement d'une troisième transformation en produits finis au Gabon ». Il a également annoncé le « renforcement du contrôle des exportations du bois ». Le souhait de la République Gabonaise d'inscrire les espèces commercialisées sous le nom de Kevazingo (*Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*) en annexe II de la CITES au titre de l'Article II, paragraphe 2 a) de la convention s'inscrit dans cette stratégie nationale de rigueur et de fermeté. L'inscription de ces espèces en annexe II de la CITES permettra en effet d'améliorer les perspectives de leur maintien dans leur aire de répartition en renforçant drastiquement le contrôle des exportations de leur bois, et ce dans le cadre d'une convention internationale s'imposant à l'ensemble des pays importateurs.

Afin de prendre en compte la décision des autorités gabonaises de n'autoriser l'exportation du bois de Kevazingo que pour des produits issus de la troisième transformation, il est par ailleurs nécessaire que l'inscription des espèces *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* en annexe II de la CITES couvre l'ensemble des produits et sous-produits issus de la transformation de leurs bois. L'annotation proposée pour l'inscription en annexe de la CITES est donc l'annotation 4 (voir section A).

8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

8.5 Conservation de l'habitat

Les données disponibles concernent principalement les aires protégées du Cameroun et du Gabon.

Au Cameroun, « on retrouve *Guibourtia tessmannii* dans quatre aires protégées dans la région du Littoral : Le parc national d'Ebo, la réserve forestière de Douala Edéa, la réserve forestière du mont Lonako et la réserve forestière de Nkongsamba. *Guibourtia tessmannii* est également présent dans les parcs nationaux de Campo Ma'an (région Sud) et de Lobeke (Région Est) » (TRAFFIC 2015). L'inventaire de la réserve forestière de So'o lala, d'une superficie de 39.728 ha à la limite des provinces Centre, Sud et Est du Cameroun, renseigne une très faible densité de Bubinga rose (*Guibourtia tessmannii*), inférieure à 0,01 tiges / ha (ANAFOR 2008).

Au Gabon, l'inventaire d'aménagement de la réserve de Minkebe conduit en 1998 par la DIARF dans le cadre d'un financement de l'OIBT (2.439.150 hectares à un taux de reconnaissance de 0,2%) a renseigné une densité de l'ordre de 0,05 tiges / ha (DIARF 2000).

8.6 Mesures de sauvegarde

Sans objet

9. Information sur les espèces semblables

9.1 Vue d'ensemble

Il est important de tenir compte de la ressemblance marquée entre les bois de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* (Kevazingo, Bubinga rose) d'une part, et le bois de *Guibourtia demeusei* (Ebana, Bubinga rouge) d'autre part ⁽⁵⁾. Bien que les densités des populations de cette troisième espèce semblent moins préoccupantes et que son aire de répartition soit plus étendue que celles de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana*, elle est également sous pression du

fait de l'affermissement de la demande sur le marché international ; principalement en raison de l'engouement chinois pour les bois de classe Hongmu.

La similitude marquée de son bois avec celui de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana*, leur dénominations communes au Cameroun et sur les marchés internationaux, ainsi que la superposition de leurs aires de répartition constituent par ailleurs d'importants facteurs de confusion sur les marchés du bois. Cette confusion pourrait permettre un maintien déguisé des filières illégales de commercialisation de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* en dépit de leur inscription à l'annexe II de la CITES.

En conséquence, il est hautement souhaitable que l'espèce *Guibourtia demeusei* soit inscrite en annexe II de la CITES en même temps que les espèces de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana*, et ce en application du titre de l'Article II, paragraphe 2 b) de la convention (raison de ressemblance).

9.2 Aire de répartition / état des populations

Les populations de *Guibourtia demeusei* sont présentes dans les forêts inondées qui longent les cours d'eau importants. Leur aire de répartition est plus étendue que celles de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana*, et couvre également le Nord de la République du Congo, le sud de la République centrafricaine, ainsi que les provinces du Bandundu, de l'Equateur et du Kasai en RD Congo.

Les populations de *Guibourtia demeusei* sont disséminées – en densités pouvant être localement élevées – dans les forêts inondées qui longent les cours d'eau importants. Leur aire de répartition, plus étendue que celles de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana*, couvre également l'Est du Cameroun, le Nord de la République du Congo, le sud de la République centrafricaine, ainsi que les provinces du Bandundu, de l'Equateur et du Kasai en RD Congo ⁽²²⁾. L'espèce est localement connue sous les noms de Paka en République du Congo et en République centrafricaine, et sous celui de Waka en RD Congo ⁽²³⁾.

Guibourtia demeusei est une espèce typique des forêts périodiquement inondées, des forêts marécageuses et des galeries forestières. Particulièrement abondante dans la cuvette congolaise où elle peut former de véritables peuplements, elle s'étend sporadiquement au Gabon et au Cameroun en suivant les cours d'eau (BAYOL ET BORIE, 2004).

L'espèce est également présente dans ce même type d'environnement au Sud de la République centrafricaine et au Nord de la République du Congo. Dans ce dernier pays, Hecketsweiler évoque « la forêt inondable à *Guibourtia demeusei* (copalier) en peuplements purs ou presque, de faible étendue, localisés uniquement sur les parties les plus hautes, périodiquement inondées, bordant les rivières dans le Nord de la cuvette congolaise – régions d'Enyéllé et Ipdendja (UICN, 1990).

En République centrafricaine, l'inventaire du PARN conduit en 1996 a estimé que le potentiel sur pied en *Guibourtia demeusei* (dma à 60 cm) était de l'ordre de 300.000 m³ (Yele *et al.*, 2011). Au Nord-Congo, le plan d'aménagement de l'UFA Kabo (267.048 ha) renseigne pour *Guibourtia demeusei* un volume brut moyen de 0,01 m³/ha (avec de fortes variations locales) et une structure de population favorable (CIB 2006).

9.3 Caractéristiques distinctives de l'espèce

L'habitat particulier de *Guibourtia demeusei*, situé dans les forêts inondables en bordures des grands cours d'eau, constitue un élément spécifique qui permet de le distinguer de *Guibourtia tessmannii* et de *Guibourtia pellegriniana* lors des inventaires d'aménagement. Le diamètre de son fût ne dépasse par ailleurs pas 100 cm, ce qui constitue également un élément d'identification notable vis-à-vis des autres espèces de *Bubinga* des forêts d'Afrique centrale.

Les caractéristiques visuelles propres à *Guibourtia demeusei* sont illustrées en annexe 8. Un tableau récapitulatif des spécificités botaniques permettant de distinguer les spécimens des espèces de

⁽²²⁾ Voir carte annexe 1.5.

⁽²³⁾ Pour d'autres dénominations locales plus spécifiques dans l'aire de répartition de *Guibourtia demeusei*, voir le tableau en section 1.6.

Guibourtia tessmannii, *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei* sont résumées dans un tableau fourni par Tosso (Tosso 2014, pages 87-88).

La couleur du bois de *Guibourtia demeusei* est d'un rouge violet plus vif que celui des bois de *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana* (d'où au Cameroun, son appellation de Bubinga rouge plutôt que de Bubinga rose). Son grain est comme celui de *Guibourtia pellegriniana* un peu plus fin que le grain du bois de *Guibourtia tessmannii* (Bayol et Borie, 2004) ⁽²⁴⁾.

9.4 Utilisation et commerce / confusions avec *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia pellegriniana*

La confusion entre le Kevazingo / Bubinga rose (espèces *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana*) et le Bubinga rouge (*Guibourtia demeusei*) est très répandue sur le marché international. Cette confusion, rendue possible par la similitude marquée des bois de ces trois espèces, illustre notamment un manque de connaissance de la part des agents techniques et commerciaux.

Il est à cet égard très symptomatique que le standard industriel chinois QB/T 2385-2008, qui est sans doute en partie responsable de l'engouement récent pour le Bubinga sur le marché chinois de l'ameublement de luxe Hongmu (Jiang, 2011 / Forests Trends 2014), entretienne une confusion « officielle » entre les trois essences (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5. Confusions entre *G. tessmannii*, *G. pellegriniana* et *G. demeusei* dans le standard QB/T 2385-2008

表 A. 2					
序号	木材名称	树种名称		商品名	科别
		中文名	拉丁名		
1	格木	非洲格木	<i>Erythrophleum suaveolens</i> <i>Erythrophleum ivorense</i>	Tali	苏木科 Caesalpiniaceae
2	缅甸木	缅甸茄	<i>Azelia xylocarpa</i>	Lingue	
3		非洲缅甸茄	<i>Azelia africana</i> <i>Azelia bella</i> <i>Azelia bipindensis</i> <i>Azelia pachyloba</i>	Doussie	
4		越南茜木	<i>Dialium cochinchinense</i>	Nyamut	
5	茜木	印度茜木	<i>Dialium indum</i>	Dialium	
6		阔叶茜木	<i>Dialium platysepalum</i>	Mpepete	
7	古夷苏木	阿若古夷苏木	<i>Guibourtia arnoldiana</i>	Benge	苏木科 Caesalpiniaceae
8		爱里古夷苏木	<i>Guibourtia ehie</i>	Ovengkol	
9		德米古夷苏木	<i>Guibourtia demeusei</i>	Bubinga	
10		佩莱古夷苏木	<i>Guibourtia pellegriniana</i>	Ebana	
11		特氏古夷苏木	<i>Guibourtia tessmannii</i>	Waka	

Cette confusion se retrouve à de nombreux niveaux dans la chaîne de prélèvement et de commercialisation sur le marché international. Au Cameroun, les ventes de coupe accordées par l'administration entre 2011 et 2012 ⁽²⁵⁾ ont autorisé un volume cumulé de plusieurs dizaines de milliers de m³ de Bubinga rouge (*Guibourtia demeusei*), pour à peine 1.000 m³ de Bubinga rose (*Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana*) (Betti 2012). Il n'est pas facile d'établir dans quelle mesure cet écart reflète réellement des différences entre les populations exploitables des deux espèces.

⁽²⁴⁾ Pour la distinction des bois de *Guibourtia demeusei* et de *Guibourtia tessmannii*, voir également l'annexe 3 (différences visuelles) et les annexes 2a et 2b (différences des tissus).

⁽²⁵⁾ Les ventes de coupe constituent des permis d'exploitation sans obligation d'aménagement forestier. Elles sont attribuées par l'administration sur une superficie maximale de 2.500 ha, pour une durée de deux ans, dans le domaine forestier non permanent.

De telles différences ne sont en tout cas pas apparentes dans les résultats d'inventaires d'aménagement dans les concessions forestières situées dans les régions où ces ventes de coupes ont été accordées.

En République Démocratique du Congo, des lots de grumes de *Guibourtia demeusei* sont mis sur le marché en tant que Kevazingo (annexes 11a et 11b). Aux Etats-Unis, des compagnies spécialisées dans la vente de produits en bois tropicaux commercialisent des bois renseignés comme *Guibourtia demeusei* sous les noms communs de Bubinga, Kevazingo et Essingang (annexe 12c).

10. Consultations

Le statut de conservation des espèces commercialisées sous le nom de Bubinga et de Kevazingo ont fait l'objet de deux ateliers régionaux en juin 2012 (Douala) et en juillet 2015 (Yaoundé). La pertinence d'une inscription de ces espèces en annexe II de la CITES y a été discutée par les participants.

Le gouvernement de la République Gabonaise est conscient que ses préoccupations et sa volonté de gérer durablement ses ressources forestières sont partagées par les autorités des pays voisins sur lesquels s'étendent les aires de répartition des espèces de *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei*. Il leur a soumis la présente proposition en vue de recueillir leurs commentaires et enrichissements. Il les a par ailleurs invitées à s'associer officiellement à l'introduction de cette proposition auprès du Secrétariat de la CITES afin qu'elle puisse être examinée lors de la 17^{ème} session de la conférence des parties.

Enfin, en avril 2015, le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale et la République du Congo ont été consultés par écrit en avril 2015 en tant qu'états de l'aire de répartition de l'espèce. Aucune réponse n'a été reçue au moment de la soumission.

11. Remarques supplémentaires

12. Références

- AGRECO-CEW. *Rapports de mission* (various), Observateur indépendant au contrôle forestier et au suivi des infractions forestières au Cameroun, Contrat EuropeAid/128055/D/SER/CM, Yaoundé, 2013-2014.
- ANAFOR (Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier). 2008. Projet Pilote d'aménagement durable de la réserve forestière de So'o Lala, Rapport final d'inventaire d'aménagement, Déc. 2008, 80 pages.
- ATIBT (Association Technique Internationale des Bois Tropicaux). *La lettre de l'Association Technique Internationale des Bois tropicaux*, plusieurs numéros.
- Aubréville, A., & Paris Laboratoire de Phanérogamie. 1968. Flore du Gabon. No. 15: Légumineuses. Cesalpinioideés. A. Aubréville (Ed.). Muséum Nat. d'Histoire Naturelle, Laboratoire de Phanérogamie.
- Bamford M.K., 2005. Early Pleistocene fossil wood from Olduvai Gorge, Tanzania. *Quat. Int.* 129
- Bayol, N. et Borie, J.M. 2004. Itinéraires techniques d'aménagement des forêts de production en Afrique centrale. *Bois et forêts des Tropiques*, 281 (3), pp.35-49.
- Bertin. 1929. *Mission forestière coloniale. Tome 2. Les forêts du Gabon*, 2^{ème} édition, Paris, 1929, 258 pages.
- Betti J.L. 2012. Background information on the conservation status of Bubinga and Wenge tree species in African Countries, report prepared for ITTO, Douala, June 2012, 110 pages.
- CAMCOM. 2015. MINFOF, Rapport statistique des spécifications des produits forestiers au port de Douala (année 2014), ex-projet OIBT PD 47/98 Rev. 2(M), Douala, janvier 2015, 87 pages
- Christy P., Jaffré R., Ntougou O., Wilks, C. 2003. La forêt et la filière bois au Gabon, La forêt du Gabon au début du 3^{ème} millénaire, Libreville, 2003, 390 pages.
- CIB (Congolaise Industrielle des Bois). 2006. Plan d'aménagement de l'Unité Forestière d'Aménagement de Kabo (2005-2034), avril 2006, 316 pages.

- CONAC (Commission Nationale Anti Corruption). 2014. Rapport sur l'état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2013, Présidence de la République du Cameroun, Yaoundé, 2014, 204 pages.
- CTFT (Centre Technique Forestier Tropical). 1977. Fiches techniques : Bubinga. Bois et Forêts des Tropiques (173), pp. 23-35.
- De Saint-Aubin, G. 1983. La forêt du Gabon. CIRAD
- de Wasseige. 2015. Les forêts du Bassin du Congo - Forêts et changements climatiques. Eds : de Wasseige C., Tadoum M., Eba'a Atyi R. et Doumenge C., 2015, Weyrich, Belgique, 128 pages.
- DIARF (Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Génération des Forêts). 2000a. Etude sur l'évolution de la production et du commerce des bois d'œuvre du Gabon : situation et perspectives de développement, Projet OIBT 10/95 REV. 2 (Évaluation des essais sylvicoles des essences indigènes de reboisement pour la production de bois d'œuvre en vue du développement des plantations forestières au Gabon), février 2000, 40 pages
- DIARF (Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Génération des Forêts). 2000b. Projet d'inventaire et préparation de l'aménagement de la zone forestière de Minkebe au Gabon (OIBT PD 28/96 Rev. 1(F)), Rapport d'achèvement de projet, Mars 2000, 55 pages.
- FORAFRI. 1998. *Le projet d'aménagement piloté intégré de Dimako, Cameroun (1992-1996), Série FORAFRI n°7 (1998), CIRAD forêt, 169 pages.*
- Jiang. 2011. *The inheritance and Development of Hongmu Culture in China, Document présenté à la conférence « Proceedings of the Art and Joy of Wood conference », Octobre 2011, Bangalore, Inde.*
- Kana R., Sone N., Ondua B., Tadjou P., Ondo B. 2015. Améliorer la compétitivité du bois de sciage légal en provenance de la zone agro-forestière au Cameroun, *Afrika focus*, 28 (1), pp. 63-81.
- Lebrun, J., Letouzey, R., et Aubréville, A. 1970. Étude phytogéographique du Cameroun.
- Leemens R., Louppe D., Oteng-Amoako A. 2012. *Bois d'œuvre 2*, Wageningen, Pays-Bas, PROTA.
- Mahonghol D et Osborne T. 2015. Évaluation des espèces de bois africains menacées par le commerce international des pays majeurs de l'aire de distribution (Cameroun, Congo, RD Congo et Gabon) vers l'Allemagne et l'UE : une évaluation préliminaire de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga) et de *Millettia laurentii* (Wenge), Avril 2015, 62 pages.
- Mapaga, D. 2015. Présentation de la Direction des études / DG forêts / Gabon, présentation lors de l'atelier de juillet 2015 sur le commerce et la gestion durable du Wenge et du Bubinga en Afrique centrale, Yaoundé.
- Méniaud, J. 1931. Nos bois coloniaux. Paris.
- Meunier Q., Moumbogou C., Doucet JL. 2015. Les arbres utiles du Gabon, Projet DACEFI 2, Presses agronomiques de Gembloux. 340 pages.
- MFEPN. 2014. République Gabonaise, Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, Arrêté 133/MFEPN/CAB du 11 juin 2014 portant instauration d'une Autorisation spéciale pour l'exportation des produits transformés de Kevazingo
- Mimbimi Essono P. 2000. Commerce international et gestion durable des ressources forestières. Le cas du Cameroun, Groupe de Travail National sur la Gestion durable des Forêts et la Certification au Cameroun, Yaoundé, juillet 2000.**
- MINEPAT. 2014. Projet Compétitivité des Filières de Croissance (PCFC), Assistance technique pour la proposition de réformes et mesures pour promouvoir les 2^{ème} et 3^{ème} transformations du Bois, Yaoundé, août 2014, 229 pages.
- MINFOF. 2011. République du Cameroun, Décision 0354/MINFOF/CAB du 20 avril 2011 portant suspension d'exportation et à titre conservatoire des essences Wengue et Bubinga.
- MINFOF. 2012a. République du Cameroun, Arrêté 2401/MINFOF/CAB du 9 novembre 2012 portant suspension de l'exploitation du Bubinga et du Wengue à titre conservatoire dans le domaine national
- MINFOF. 2012b. République du Cameroun, Lettre circulaire 2402/LC/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SAG du 9 novembre 2012 relative à la mise à prix de l'essence Bubinga au cours des ventes aux enchères publiques.
- MINFOF. 2015. République du Cameroun, Communiqué n°0137/C/MINFOF/ CAB/BNC/C du 18 septembre 2015, Informations relatives à la situation des contentieux en matière de forêts et de faune pour le compte du 2^{ème} trimestre 2015.

- MPERNFM. 2015. République Gabonaise, Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer, Arrêté 377-15/MPE/CAB portant suspension à titre conservatoire du Kevazingo en République Gabonaise.
- Nke Ndi, J. 2014. Gestion des écosystèmes forestiers par les Pygmées Bakola/Bagielli et voisins Bantu au Sud Ouest du Cameroun face à l'exploitation néolibérale, thèse de doctorat, Université catholique de Louvain, mai 2014, 251 pages.
- Obiang Mbomio. 2010. Revue bibliographie complète sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) en Guinée Equatoriale, ACP FORENT, Bata, 2010, 45 pages.
- OIBT (various), Organisation Internationale des Bois Tropicaux, *ITTO Tropical Timber Market Report*, plusieurs numéros.
- Picard, N. et Gourlet-Fleury, S. 2012. Optimisation à l'échelle nationale des dispositifs de placettes permanentes, Projet d'Aménagement de Petits Permis Gabonais, rapport technique, mars – avril, Référence RT 1201 NP&SGF, 52 pages.
- Precious Woods*. 2014. Bilan de suivi dans la CFAD Precious Woods Gabon-CEB, Année 2013, version 4, Février 2014, 39 pages.
- QB/T 2385-2008, Light Industry Standard of the Republic of China (luxurious dark hardwood furniture), 2008, 20 pages.
- Sonwa D.J. 2002. Etude de cas d'aménagement forestier exemplaire en Afrique centrale : les systèmes agro-forestiers cacaoyers au Cameroun, FAO (Département des Forêts), Rome, octobre 2002, 41 pages.
- Tailfer. 1989. La forêt dense d'Afrique centrale, Tome II, Identification pratique des principaux arbres, CTA, Wageningen, 1990, 1270 pages.
- Tchatchou, B., Sonwa, D. J., Ifo, S., & Tiani, A. M. 2015. Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo: État des lieux, causes actuelles et perspectives (Vol. 120). CIFOR.
- Tosso F, Cherchye G., Lognay G., Doucet J.-L. 2015b. Etude des disperseurs et prédateurs de *Guibourtia tessmannii* : Quelle influence sur le potentiel de régénération de l'espèce ? Poster de présentation d'une recherche en cours, Gembloux
- Tosso F., Daïnou K., Hardy OJ., Sinsi B., Doucet JL. 2015 a. Le genre *Guibourtia* Benn., un taxon à haute valeur commerciale et sociétale (synthèse bibliographique). *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 19(1), 71-88.
- UICN. 1990. La conservation des Ecosystèmes forestiers du Gabon. Basé sur le travail de C. Wilks, UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni, xiv + 215 pp, illustré.
- Wang Man. 2014. Hongmu Market in China : Development State and Future Trend, document présenté à l'atelier « Promoting **Legal and Sustainable Trade and Investment of Forest Products** », **Shanghai, 2014.**
- Yele R., Doko P., Mazido A. 2011. Les défis de la Centrafrique, Gouvernance et stabilisation du système économique, CODESRIA, Dakar, 2011, 272 pages.

13. Annexes

Annexe 1.1. Aire de répartition de *Guibourtia tessmannii*

Annexe 1.2. Aire de répartition de *Guibourtia pellegriniana*

Annexe 1.3. Gabon : concessions forestières dans lesquelles *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* est exploité

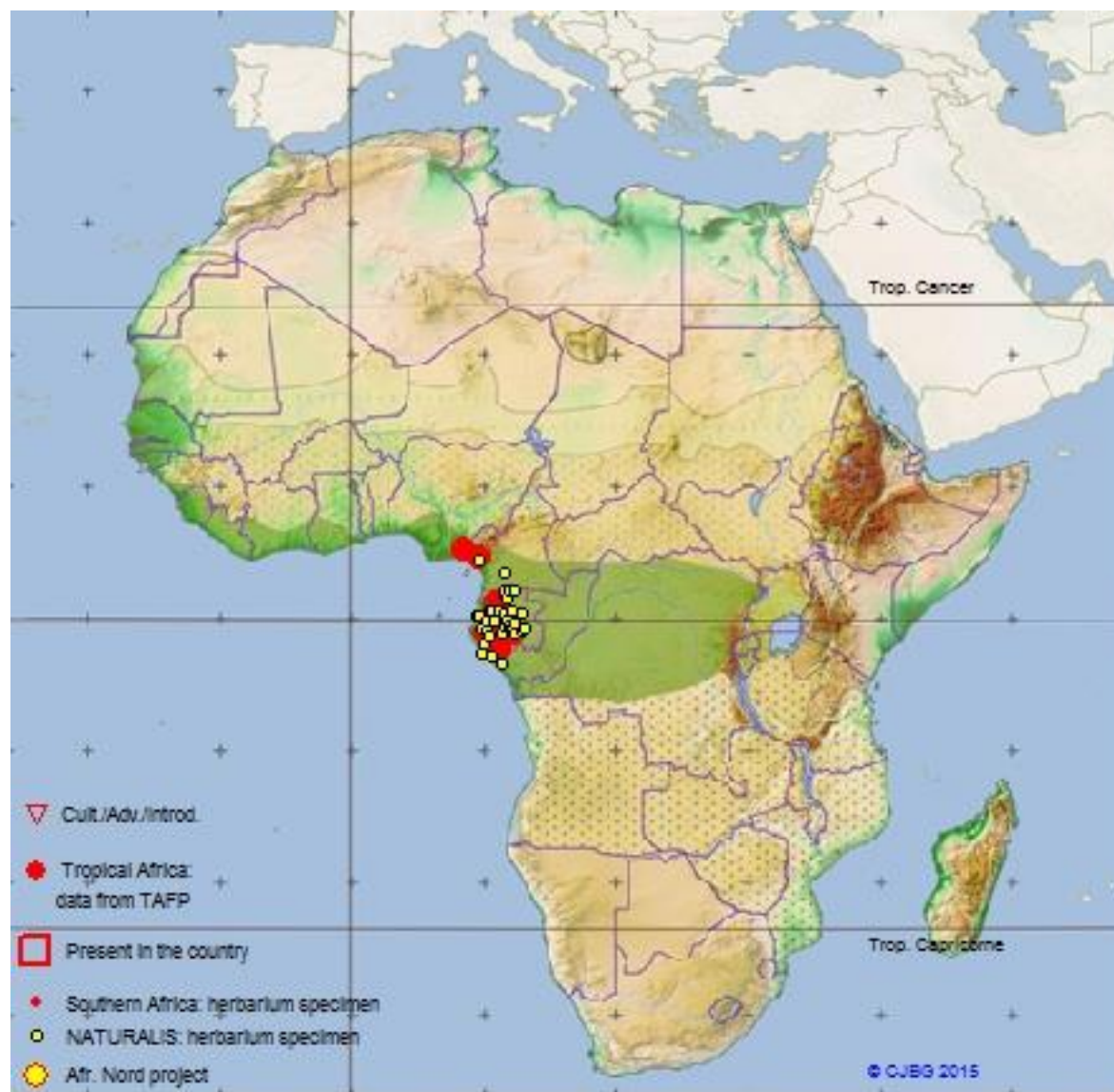
Annexe 1.4. Cameroun : concessions forestières dont les inventaires d'aménagement indiquent la présence de *Guibourtia tessmannii*

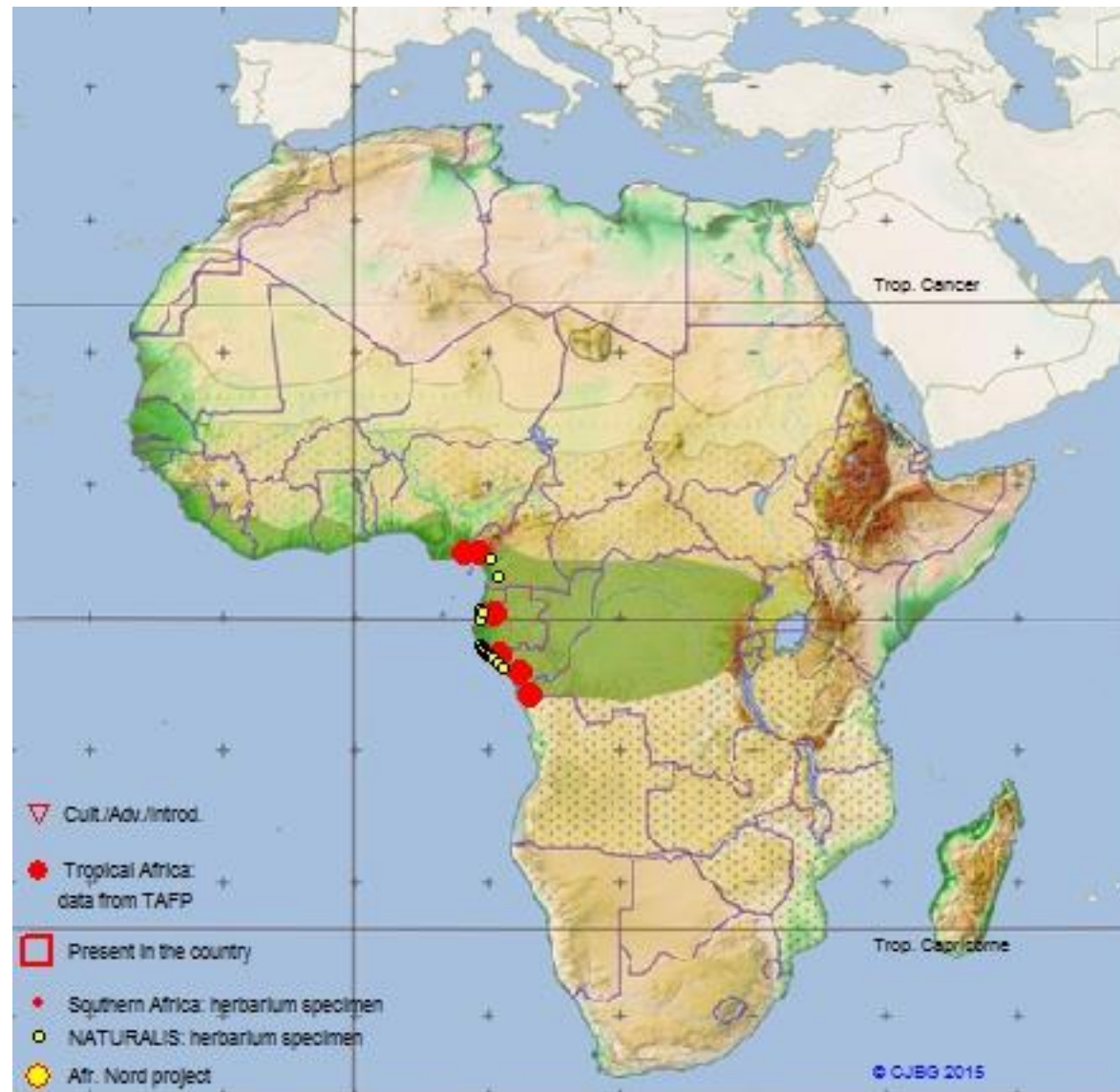
Annexe 1.5. Aire de répartition de *Guibourtia demeusei*

Annexe 2a. Identification microscopique des bois de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga rose / Kevazingo) et de *Guibourtia demeusei* (Bubinga rouge / Ebana)

Annexe 2b. Identification par description microscopique des bois de *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei*

- Annexe 3. Comparaison visuelle des bois de *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia demeusei* et *Dalbergia Cochinchinensis*
- Annexe 4. Exemple de promotion commerciale Hongmu pour les bois de Kevazingo / Bubinga
- Annexe 5. *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* (Bubinga rose, Kevazingo)
- Annexe 6a. Densités de *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* dans des concessions forestières sous aménagement durable au Gabon
- Annexe 6b. Densités de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga rose) dans 20 Concessions forestières sous aménagement durable au Cameroun
- Annexe 7. Volumes suspects de Kevazingo au Gabon et de Bubinga au Cameroun
- Annexe 8. *Guibourtia demeusei* (Bubinga rouge, Ebana)
- Annexe 9 Intérêt pour le Kevazingo dès les premières années de la colonisation (1914)
- Annexe 10 Grumes de Kevazingo (origine annoncée : Gabon) en vente sur le marché international
- Annexe 11a Confusion entre *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international (*Guibourtia demeusei* de République Démocratique du Congo vendu comme Kevazingo)
- Annexe 11b Confusion entre *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international (*Guibourtia demeusei* de République Démocratique du Congo vendu comme Kevazingo)
- Annexe 11c Confusion entre *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international (*Guibourtia demeusei* vendu comme Kevazingo / Essingang aux Etats-Unis)

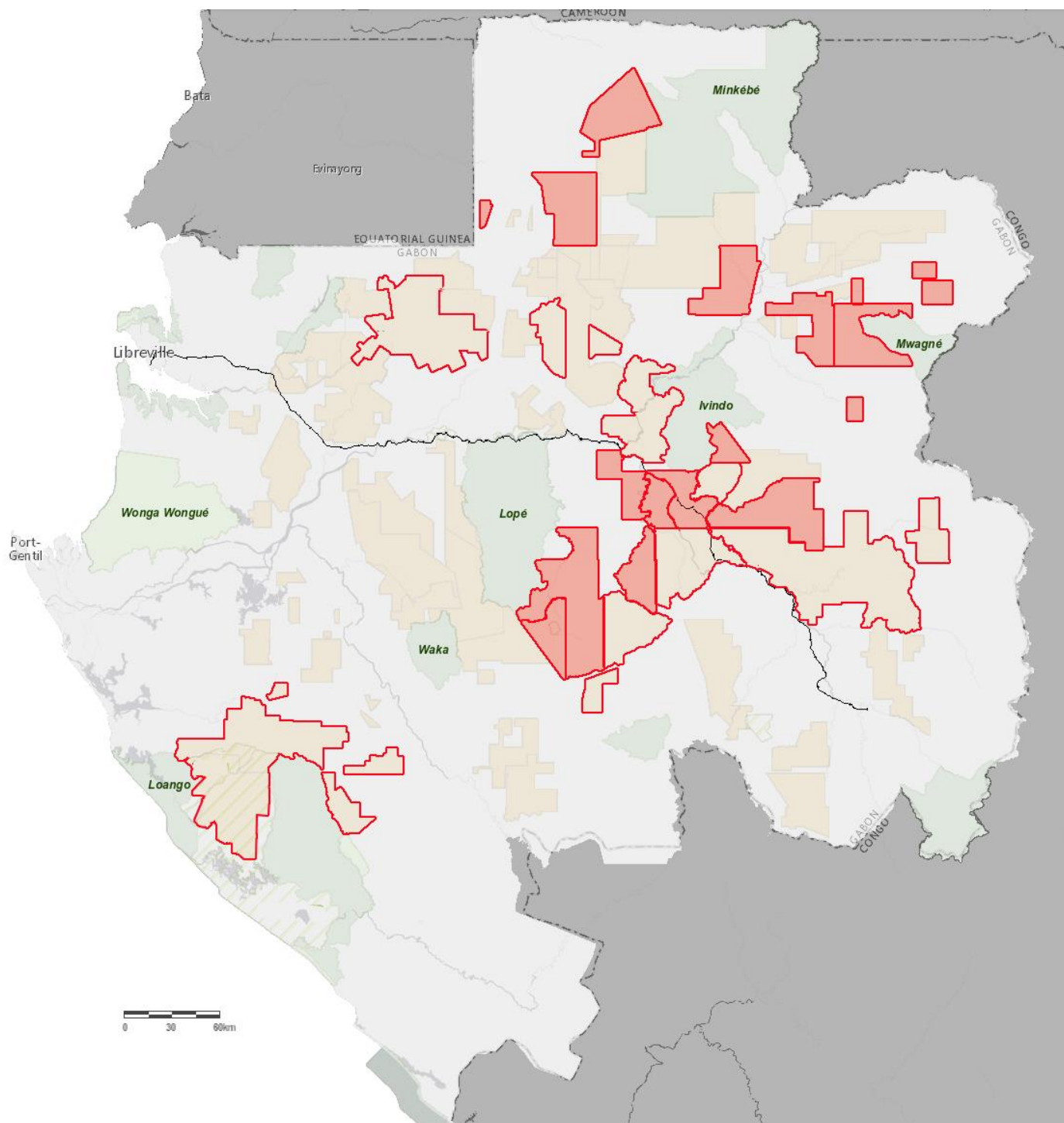




Annexe 1.3. Gabon : concessions forestières dans lesquelles *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* est exploité (concessions forestières encadrées en rouge)

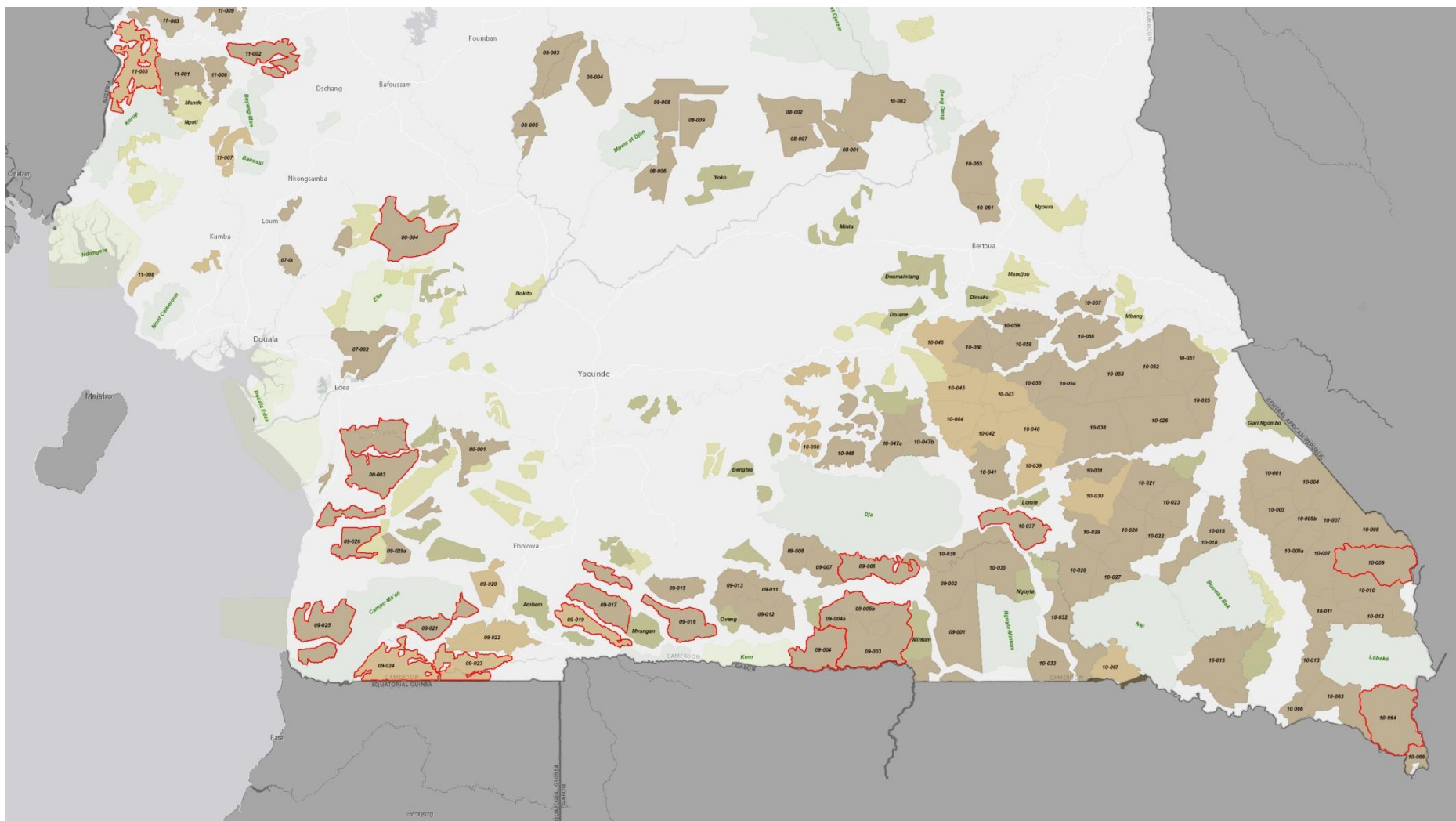
Les concessions forestières colorées en rose sont celles dont les résultats d'inventaire d'aménagement sont analysés aux sections 4 et 5 et en annexe 6a.

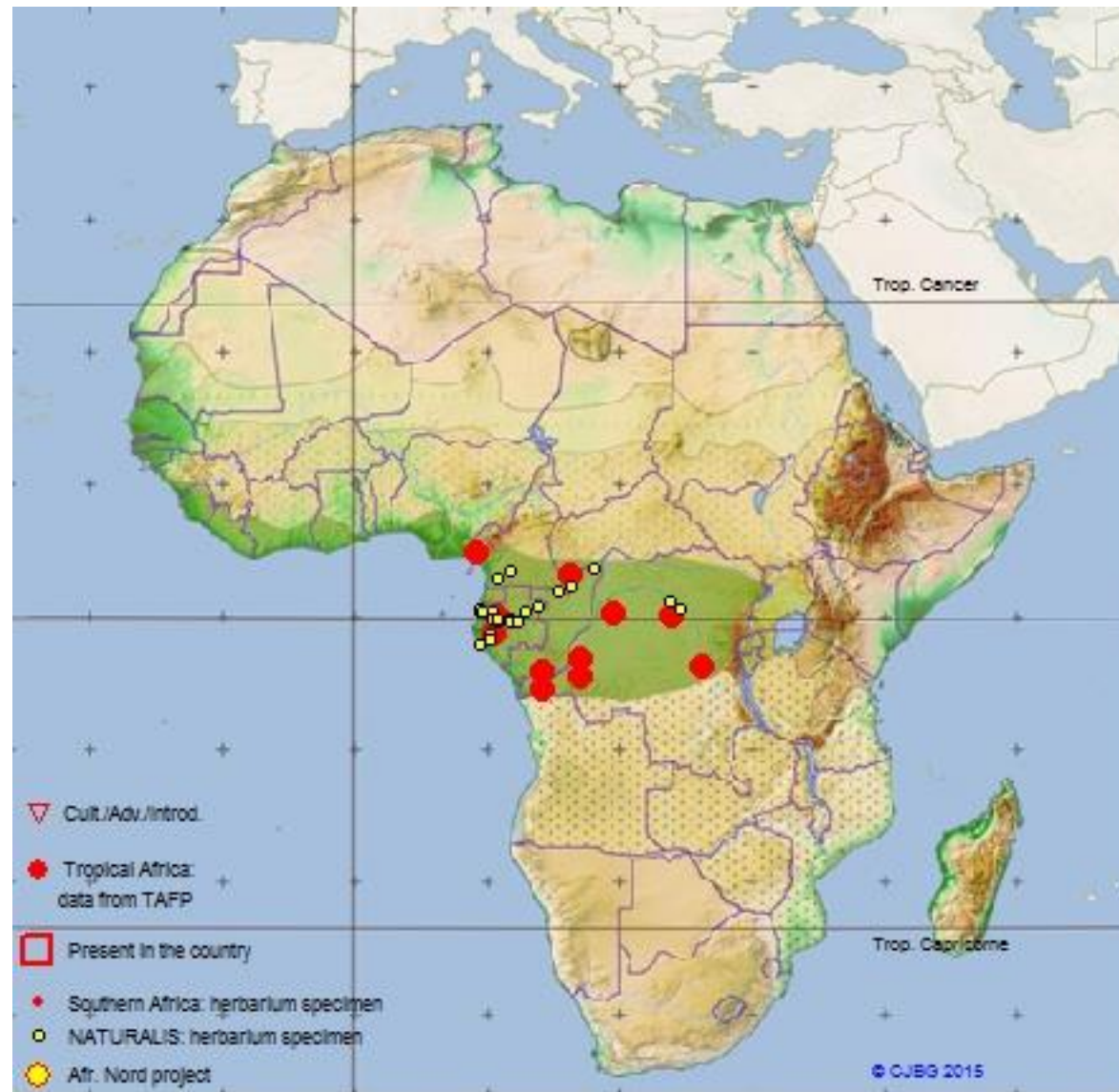
(Sources : Atlas forestier du Gabon <http://gab.forest-atlas.org/> - TRAFFIC 2015 – FSC various)



Annexe 1.4. Cameroun : concessions forestières dont les inventaires d'aménagement indiquent la présence de *Guibourtia tessmannii* (concessions forestières encadrées en rouge)

(source : Atlas forestier du Cameroun <http://cmr.forest-atlas.org/>)

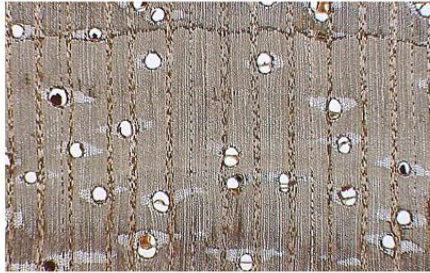




Annexe 2a. Identification microscopique des bois de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga rose / Kevazingo) et de *Guibourtia demeusei* (Bubinga rouge / Ebana)

Note : les facteurs d'agrandissement des coupes ne sont pas les mêmes pour les différents échantillons.

Guibourtia tessmannii
(source : Thünen Institut)



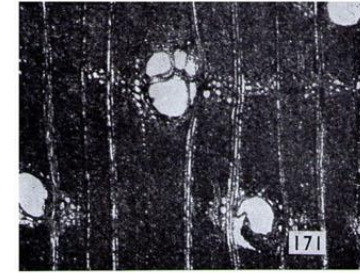
Guibourtia demeusei
(source : MRAC - échantillon Tw17698)



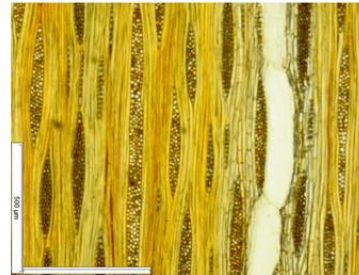
Guibourtia demeusei
(source : MRAC - échantillon Tw803)



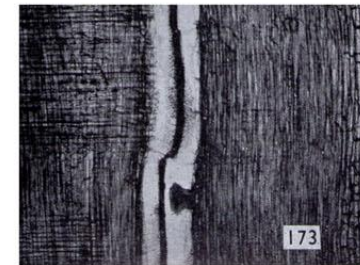
Guibourtia demeusei
(source : L. Lebacqz, Bois congolais)



Section
transversale



Section
tangentielle



Section
radiale

Annexe 2b. *Identification par description microscopique des bois de Guibourtia tessmannii, Guibourtia pellegriniana et Guibourtia demeusei*

(source : Thünen Institute, <http://delta-intkey.com/wood/fr/index.htm>).

Guibourtia spp. (Bubinga) / Group of red timber (African rosewoods)

Nomenclature etc. FABACEAE-CAESALPINIOIDEAE. *G. demeusei* (Harms) J. Léonard (syn.: *Copaifera demeusei* Harms, *C. laurentii* de Wild.); *G. pellegriniana* J. Léonard; *G. tessmannii* (Harms) J. Léonard (syn.: *Copaifera tessmannii* Harms). Nom commercial : kevazingo (DE, GA); essingang, noméle, okweni, owogn, simingan (CM); ovang (GA); oveng (GQ); waka (CG, CD); ebana, Afrikanisches Rosenholz, African rosewood (trade). Non protégé selon les normes CITES.

Répartition géographique: Afrique tropicale.

Caractères générales. Limites de cernes distinctes. Marquées par du parenchyme marginal et par une légère variation du nombre des vaisseaux. Bois de cœur brun, rouge, violacé; avec veines (brun rouge sombre à violacé). Couleur de l'aubier différente du bois de cœur. Densité **0.72–0.76–0.88** g/cm³.

Vaisseaux. Bois à pores disséminés. Vaisseaux accolés, accolements radiaux de 2–3. Diamètre tangentiel moyen des vaisseaux: **60–140–220** µm. Nombre moyen de vaisseaux par mm²: 1–3–5. Perforations simples. Ponctuations intervasculaires en quinconce, diamètre moyen (vertical) 7–9 µm, ornées. Ponctuations radiovasculaires distinctement aréolées, identiques aux intervasculaires. Épaississements spiralés absents. Thylls absents. Autres dépôts dans les vaisseaux du bois de cœur présents (brun rouge clair à sombre).

Trachéides et fibres. Fibres de parois d'épaisseur moyenne à de parois très épaisses. Longueur moyenne des fibres: 1630–1780–1860 µm. Ponctuations des fibres généralement sur les parois radiales, ponctuation des fibres simples ou étroitement aréolées. Fibres non cloisonnées. Ponctuations des fibres grosses et bien visibles.

Parenchym axial. Parenchyme axial en lignes et non en lignes. Lignes marginales (ou semblant marginales). Lignes fines. Parenchyme axial apotrachéal, ou paratrachéal. Parenchyme apotrachéal de cellules isolées disséminées, ou en chaînettes (files cristallifères, avec cellules des parois épaisses, parfois scléreuses; adjacentes aux rayons). Parenchyme paratrachéal en manchon, aliforme, et anastomosé. Parenchyme aliforme: en losange. Cellules de parenchyme axial en files. Nombre moyen de cellules par file: (2–) 4–8.

Rayons. Nombre de rayons par mm: 4–8, rayons multisériés, (1–) 2–5(–6) sériés. Hauteur des grandes rayons jusqu'à 500 µm, ou communément entre 500 et 1000 µm. Rayons composés de cellules du même type (homocellulaires); cellules des rayons homocellulaires couchées.

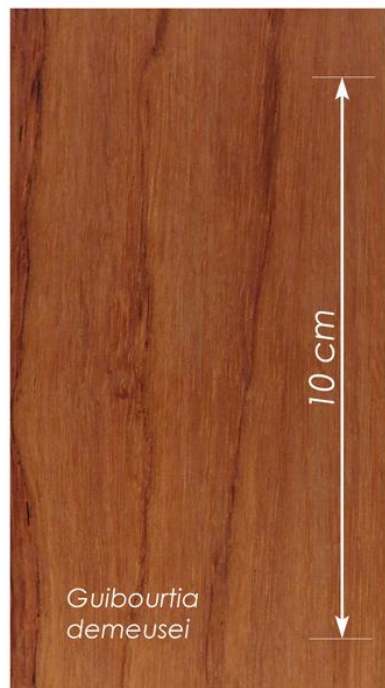
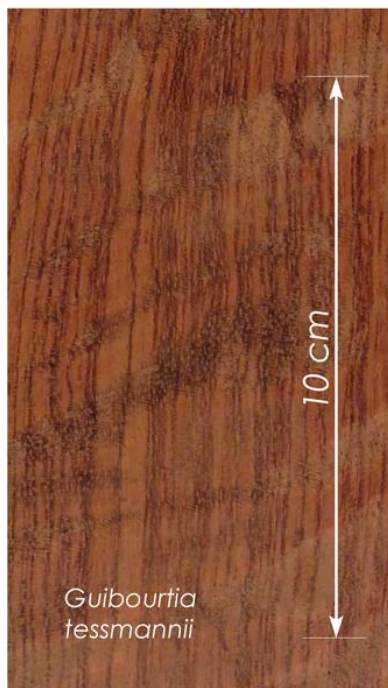
Tissus de sécrétion. Canaux intercellulaires présents (peu fréquents) ou absents, d'origine traumatique, d'orientation axiale, axiaux en lignes tangentielles courtes.

Dépôts minérales. Cristaux présents, rhomboédriques (prismes), situés dans: cellules du parenchyme axial. Cellules cristallifères du parenchyme axial recloisonnées (cellules/loges souvent à parois épaisses). Nombre de cristaux par loges: un seul. Cellules/loges souvent à parois épaisses. Silice non observée.

Caractères physiques et chimiques. Bois de cœur non fluorescent. Extrait aqueux non fluorescent; couleur de l'extrait aqueux rouge. Extrait alcoolique fluorescent (jaune). Couleur de l'extrait alcoolique incolore à brun. Test de mousse positif. Résidus de combustion d'un éclat partiellement en cendres. Cendres blanc brillant.

Annexe 3. Comparaison visuelle des bois de *Guibourtia tessmannii*, *Guibourtia demeusei* et *Dalbergia Cochinchinensis*

(source : <http://www.hobbitouseinc.com>)



Annexe 4. Exemple de promotion commerciale *Hongmu* pour les bois de Kevazingo / Bubinga (références pertinentes surlignées en rouge)

www.sghongmu.com/chanpinzhishi/20150319/1.html
(accessed on January, 25, 2015)



全国贵宾服务热线: 18098991000

首页 企业简介 产品展示 产品知识 媒体报道 联系我们



產品知識 Product Knowledge

- 古典家具里折射出
- 当今收藏投资热点
- 红木家具你必须知
- **【知识讲堂】红木**
- 红木家具的保养
- 非洲花梨简介

聯繫我們 Contact Us

厂址: 江门市新会区城南康村工业
区利生围(土名)北5号
联系人: 罗女士
电话: 18098991000
网址: www.sghongmu.com

产品知识 Product Knowledge

您所在的位置: 首页 > 产品知识 >

非洲花梨简介

学名: 特氏古黄木 *Guibourtia tessmanii* J.Leonard

商品名: 卜宾佳 *Bubinga*; *Essiang* (喀麦隆); *Kevazingo* (加蓬); *Waka* (扎伊尔); *Akume* (美国); *Oveng* (赤道几内亚)。

俗称: 非洲花梨。

非洲花梨木生长西非和东非的热带雨林, 和中、西部非洲的热带地区。

中文学名: 非洲紫檀 (African Padauk), 气干密度达不到 0.76g/cm^3 , 大概是 0.72g/cm^3 。尽管这种木材达不到红木标准, 此木在非洲产的亚花梨中是材质最好, 纹理最美的。区别。

首先介绍刺楸紫檀, 刺楸紫檀属于红木国标里面的紫檀属, 花梨木类。刺楸紫檀为散孔材, 半环孔材倾向明显。生长轮颇明显。心材桔红、砖红或紫红色, 常带深色条纹, 划痕可见至明显; 香气无或很微弱; 结构细; 纹理交错。气干密度 0.85g/cm^3 。

木屑放在嘴里嚼一嚼吐出来, 口水变成褐色, 口腔有点光滑感。光泽强、量重。握钉力强。刨面光滑。木材性质稳定, 不易变形、开裂, 耐腐, 不生虫, 颜色不褪。心材板放在阳台上2年, 表面没有老化现象, 抹去灰尘, 还是那么新鲜。

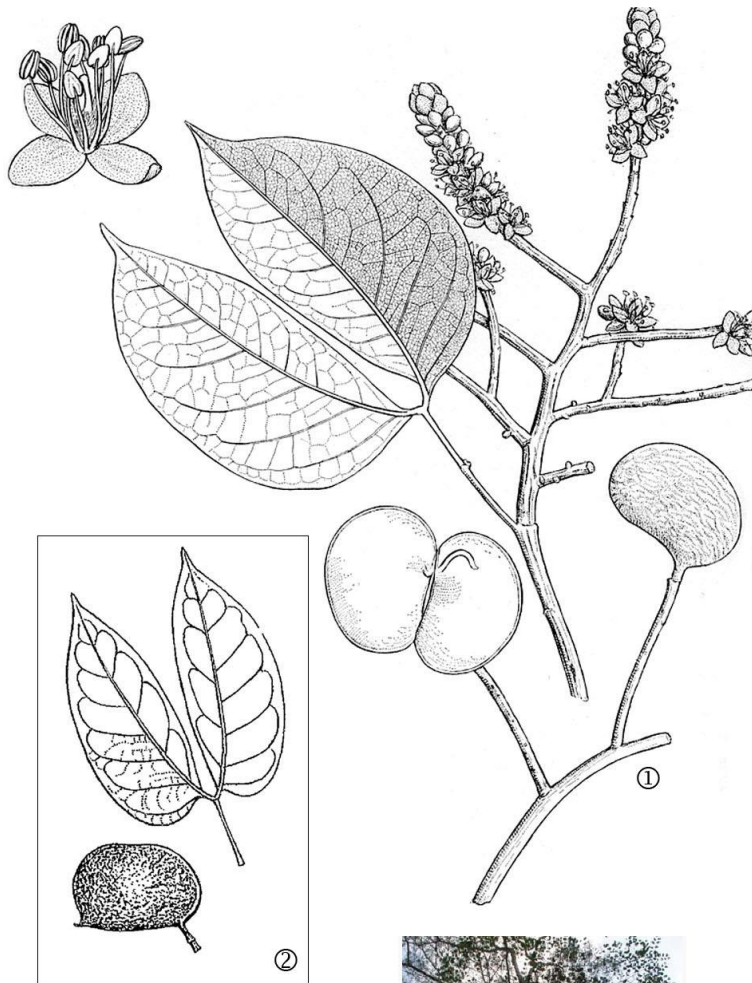
刺楸紫檀主产于热带非洲, 又因其色泽、花纹与黄花梨相似, 所以市场上称其为“非洲黄花梨”、“非洲花梨木”、“非洲花梨”、“非花”, 这些都是不规范的名称, 是商家出于各种各样的目的而流行沿用起来的。这些不规范名称不能用来特指刺楸紫檀, 它们是广义范畴概念, 而刺楸紫檀就是特指一个树种, 是红木国标里面33树种之一。

“非洲花梨木”从字面上来说, 应该是指非洲出产的花梨木, 即是红木国标里面的刺楸紫檀。但是商家喜欢钻文字空子, 他们把不属于花梨木类的非洲木材, 如安氏紫檀、非洲紫檀等亚花梨、草花梨, 也称为“非洲花梨木”或“非洲花梨”, 这些非洲亚花梨、草花梨在木材性质上亚于花梨木, 达不到国际红木的标准, 所以没有列入红木范畴。它们打着“非洲花梨木”的招牌进入木材市场, 鱼目混珠。家具厂商用这些木材制作家具, 也就有了“非洲花梨木”家具 (本文所指的“非洲花梨木”家具是指以亚花梨、草花梨为木料的家具), 大批量的“非洲花梨木”家具充斥市场对真正的花梨木家具造成了不良的影响, 导致很多人误解了花梨木家具的品质。在外行人看来, “非洲花梨木”家具与真正的花梨木家具没有区别, 或者“非洲花梨木”家具就是花梨木家具, 无形之中就把花梨木家具定位在低端的层面上, 只有深入了解红木家具的人, 才知道真正的花梨木家具比“非洲花梨木”家具优越得多。简单说来, “非洲花梨木”与刺楸紫檀的区别在于刺楸紫檀是真正的花梨木, 属于红木, 但“非洲花梨木”不一定是红木里面的花梨木, 大部分“非洲花梨木”是亚花梨、草花梨, 它们不属于红木。这是“非洲花梨木”与刺楸紫檀的本质区别。所以商家所说的“非洲花梨木”有可能是红木刺楸紫檀, 也有可能是非洲的亚花梨、草花梨等非红木木材, 因此大家要警惕了。

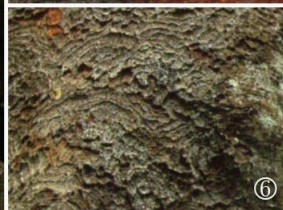
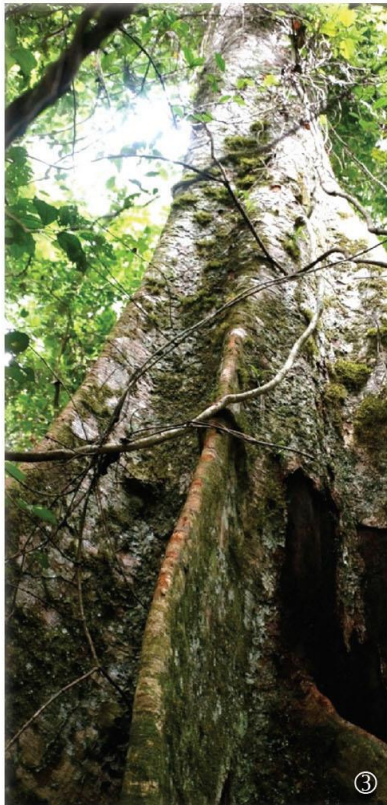
上一篇: 没有了

下一篇: 红木家具的保养

Annexe 5. *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* (Bubinga rose, Kevazingo)



Guibourtia pellegriniana



Références
et crédits photographiques

1. Aubréville (phyto-afri)
2. CIRAD 1977
3. Xiaoxue Weng 2014
4. JL Doucet
5. Meunier 2015
6. Meunier 2015
7. JL Doucet
8. Meunier 2015
9. JL Doucet

Annexe 6a. Densités de *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* dans des concessions forestières sous aménagement durable au Gabon

Titre forestier	Superficie	Diamètres considérés (cm)	Volume brut (m ³)	Volume commercial moyen (m ³ /ha)	Source
CIPLAC	197.669 ha	70-125	226	0,00068537	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
SUNLY Sud	209.152 ha	70-125	1.585	0,00454711	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
CORAWOOD UFA 1	150.242 ha	70-125	482	0,00192475	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
CORAWOOD UFA 2	235.595 ha	70-125	223	0,00056892	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
BORDAMUR Rimbunan Hijau	264.595 ha	63-125	508	0,00115136	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
LEROY UFA 1	240.591 ha	40-85	36	0,00008951	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
TBNI	283.908 ha	62-125	1483	0,00313471	TRAFFIC 2015 (Sylvafrica 2014)
	1.581.752 ha				

Densités de *Guibourtia tessmannii* / *Guibourtia pellegriniana* et volumes de production dans les CFAD certifiées FSC au Gabon

Titre forestier	Superficie	Densités (tiges / ha)	Volumes exploités 2014 (m ³)	Volumes exploités 2015 (m ³)	Source
CBG	568.543 ha				FSC
Rougier Haut Abanga	288.626 ha				FSC
Rougier Ogooué Ivindo	282.030 ha				FSC
Precious Woods	616.700 ha				FSC / Mapaga 2015
	1.755.899 ha				

Pour la localisation des concessions forestières, voir la carte en annexe 1.3.

Annexe 6b. Densités de *Guibourtia tessmannii* (Bubinga rose)
dans 20 Concessions forestières sous aménagement durable au Cameroun

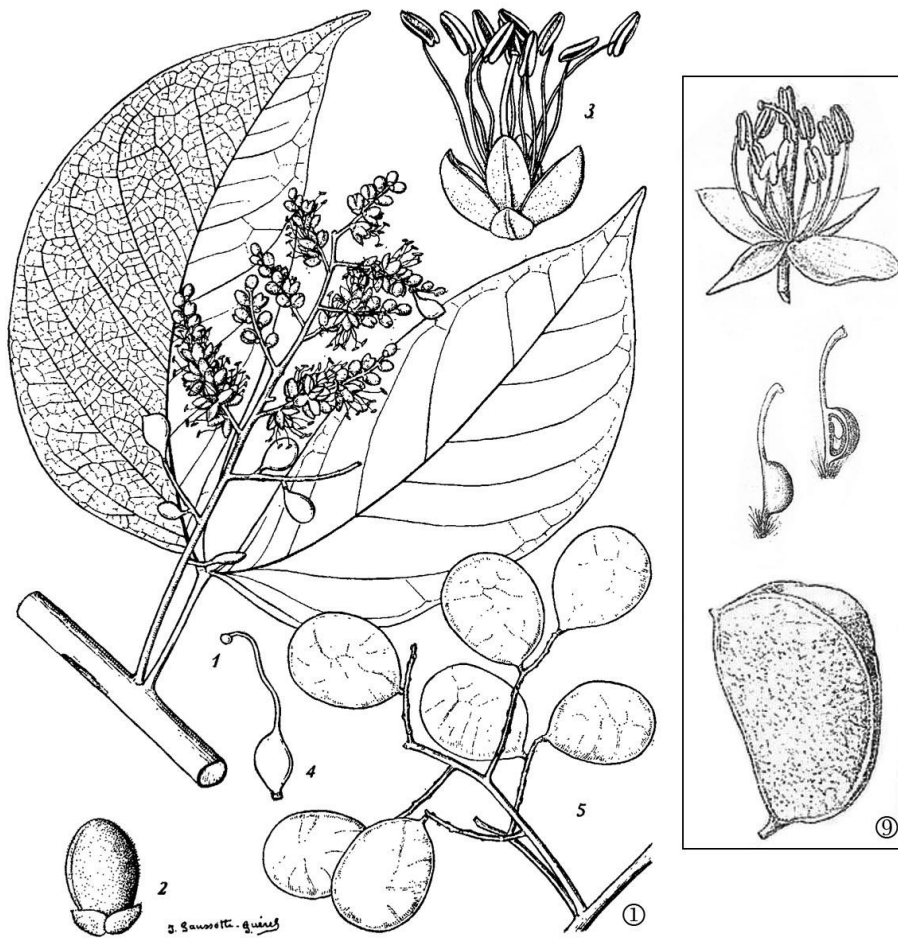
Titre forestier	Superficie	Densité (selon données inventaire d'aménagement)	Décision d'aménagement	Source
UFA 09-013	51.204 ha	0,006 tige (>20 cm) / ha	Essence aménagée (DMA = DME = 80 cm)	Plan d'aménagement 2007
UFA 09-021	36.439 ha	0,01 tige / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-023	55.545 ha	0,005 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-024	75.625 ha	0,06 tige / ha	Essence aménagée (DMA relevé à 110 cm)	Plan d'aménagement 2006 Rapport d'audit FSC BV-FM/COC-051201
UFA 09-025	86.788 ha	0,01 tige / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-026 UFA 09-027	47.785 ha	0,006 tige (>20 cm) / ha	Essence aménagée (DMA = DME = 80 cm)	Plan d'aménagement 2007
UFA 11-002	72.705 ha	0,006 tige / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2008
UFA 11-005	81.549 ha	0,008 tige / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2008
UFA 00-004	125.490 ha	0,01 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2006
UFA 00-003	125.568 ha	0,02 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-015	40.368 ha	0,018 tige (>20 cm) / ha	Essence aménagée (DMA = DME = 80 cm)	Plan d'aménagement 2010
UFA 09-016	66.646 ha	0,004 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation (1.107 m ³ exploités en CP)	Plan d'aménagement 2005
UFA 09-017 UFA 09-018	99.459 ha	0,012 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-019	38.247 ha	0,002 tige (>20 cm) / ha	?	Rapport OIBT 2012
UFA 09-003 UFA 09-004a UFA 09-005a UFA 09-005b	183.350 ha	0,04 tige / ha	Essence aménagée (DMA = DME = 80 cm)	Inventaire ONADEF 1998 Plan d'aménagement 2007
UFA 09-004b	76.975 ha	0,0018 tige (>20 cm) / ha	? (4.513 m ³ exploités en CP)	Plan d'aménagement 2004
UFA 09-006	74.432 ha	0,0025 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2005
UFA 10-009	91.809 ha	0,0021 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2004
UFA 10-037	52.186 ha	0,0018 tige / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2002
UFA 10-064	115.900 ha	0,00 tige (>20 cm) / ha	Essence interdite à l'exploitation	Plan d'aménagement 2006
	1.598.070 ha			

Pour la localisation des concessions forestières, voir la carte en annexe 1.4.

Annexe 7. Volumes suspects de Kevazingo au Gabon (photos du haut) et de Bubinga au Cameroun (photos du bas)



Annexe 8. *Guibourtia demeusei* (Bubinga rouge, Ebana)



Pl. 25. — *Guibourtia Demeusei* (Harms) Léonard : 1, rameau florifère $\times 2/3$; 2, bouton $\times 4$; 3, fleur $\times 3$; 4, pistil $\times 4$; 5, infrutescence $\times 2/3$. (Repris de : *Flore du Gabon* 15: 123, 1963.)



Références
et crédits photographiques

1. Aubréville (phyto-afri)
2. Tailfer 1989
3. Meunier 2015
4. Boika 2006
5. Meunier 2015
6. N. Bourland
7. Meunier 2015
8. Meunier 2015
9. Engler & Drude (PROTA)

GABON

PLANCHE I

MISSION BERTIN

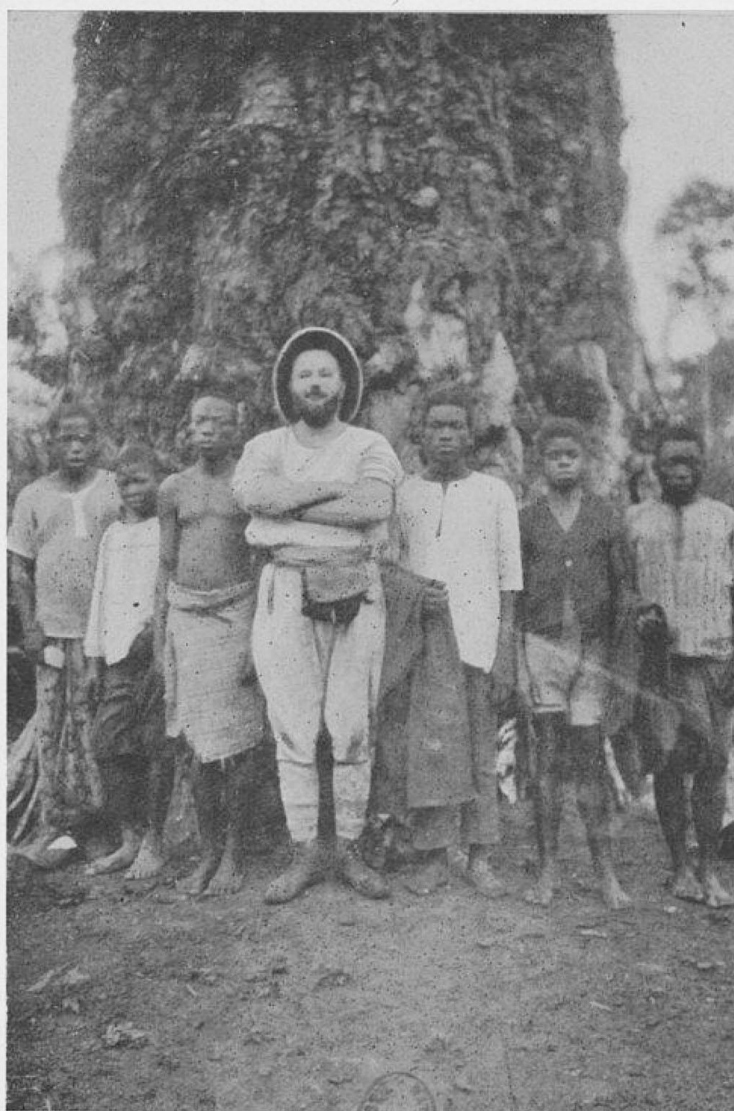




Fig. 1. — M. A. BERTIN en tenue de brousse et quelques indigènes devant un *Kevazingo* de dix mètres de tour.
(Arbre donnant un bois analogue au bois de rose)

http://www.alibaba.com/product-detail/Kevazingo_106136588.html
(accessed on February 21, 2016)

 Products ▾ What are you looking for...

Home > Products > Agriculture > Timber Raw Materials > Logs (12341)



ZOOM

See larger image

[Add to My Cart](#) [Add to My Favorites](#) [Share](#)

Kevazingo

FOB Price: [Get Latest Price](#)

[Contact Supplier](#) [Leave Messages](#)

Product Details **Company Profile**

Quick Details

Type: Other Place of Origin: Gabon

Specifications

We supply Kevazingo logs

Annexe 11a Confusion entre *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international
(*Guibourtia demeusei* de République Démocratique du Congo vendu comme Kevazingo)

http://www.alibaba.com/product-detail/BUBINGA-KEVAZINGO-SCIENTIFIC-NAME-GUIRBOUTIA-TESSMANNII_50004498416.html?spm=a2700.7724857.29.44.mfk5j3
(accessed on February 21, 2016)



Products ▾ What are you looking for...

About 2 results: Logs (2)

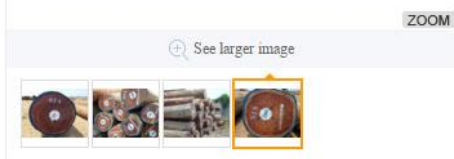
Home > Products > Agriculture > Timber Raw Materials > Logs (12341)



BUBINGA KEVAZINGO SCIENTIFIC NAME GUIRBOUTIA TESSMANNII

FOB Price: [Get Latest Price](#)
 Min. Order Quantity: 100 Cubic Meter/Cubic Meters
 Supply Ability: 2000 Cubic Meter/Cubic Meters per Month
 Port: MATADI DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO
 Payment Terms: L/C

[Contact Supplier](#) [Leave Messages](#)



[Add to My Cart](#) [Add to My Favorites](#) [Share](#)

Product Details

Company Profile

Quick Details

Type:	RED	Shape:	Round	Color:	Red
Grade:	BC	Length (cm):	5m +	Diameter (m):	50+
Place of Origin:	Congo, The Democratic Republic Of The	Brand Name:	BUBINGA LOGS	WAKA:	GUIBOUTIA TESSMANNII

Packaging & Delivery

Packaging Details: CONTAINERS
 Delivery Detail: 30 DAYS

Specifications

We have 100m3 ready to ship and more than 2000m3 in the bush will arrive in few weeks.

60/CAB/PROGOU/JKK/BDD/2014

Permis de coupe artisanal émis en 2014
 par le cabinet du gouverneur du Bandundu
 JKK - Jean Kamisendu KUTUKA

Annexe 11b Confusion entre *Guibourtia pellegriniana* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international
(*Guibourtia demeusei* de République Démocratique du Congo vendu comme Kevazingo)

http://www.alibaba.com/product-detail/Kevazingo-Bubinga-Logs_104746747.html
(accessed on February 21, 2016)



Products ▾ What are you looking for...

About 2 results: Logs (2)

Home > Products > Agriculture > Timber Raw Materials > Logs (12341)



Kevazingo/ Bubinga Logs

FOB Price: [Get Latest Price](#)
Min.Order Quantity: 50 Cubic Meter/Cubic Meters
Supply Ability: 200 Cubic Meter/Cubic Meters per Month
Payment Terms: L/C

[Contact Supplier](#) [Leave Messages](#)

[See larger image](#)

[Add to My Cart](#) [Add to My Favorites](#) [Share](#)

Product Details

Company Profile

Quick Details

Type: Other

Place of Origin: Congo, The Democratic Republic Of The

Packaging & Delivery

Packaging Details: 20' and 40' containers

Delivery Detail: 30-45 days

Specifications

Kevazingo/ Bubinga (Guibourtia Pellegrina/ Demeusei)

Quality: B+ / B / BC

Diameter: 60CM+ (under sapwood) per Brereton scale

Kevazingo/ Bubinga logs:

- * Low FOB price
- * Quality: B+ / B / BC
- * Minimum diameter: 60 centimeters
- * Minimum length: 4.4 meters
- * Inspection: BIVAC / SGS / OCC

Kevazingo/ Bubinga sawn wood:

- * Low FOB price
- * Cut per your specifications
- * Quality: FAS
- * Minimum thickness: 14 millimeters
- * Inspection: BIVAC / SGS / OCC
- ** We have also Padouk, Iroko, Sipo, Sapelli available in Sawn wood and Sawn Logs

Payment terms:

- * 100% irrevocable L/C
- * US\$ or South African Rand (ZA)

Annexe 11c Confusion entre *Guibourtia tessmannii* et *Guibourtia demeusei* sur le marché international
(*Guibourtia demeusei* vendu comme Kevazingo / Essingang aux Etats-Unis)

www.hearnehardwoods.com/hardwoods/exotic_hardwoods/exotic_wood/bubinga_lumber/bubinga_wood.html

HEARNE HARDWOODS INC.
 200 Whiteside Drive, Oxford, PA 19363, USA
 Toll Free: (888) 814 ~ 0007 EST. 1981

Navigation: [Homepage](#) [Products](#) [Facilities](#) [Customer Gallery](#) [Contact Us](#)

Additional links: [FLITCH & LOG SET INVENTORY](#) [OUR WOODS](#) [HARDWOOD FLOORING](#) [NEWSLETTER](#)

Wood Search

[Domestic Species](#)

[Exotic Species](#)

[Search By Picture](#)

[Bubinga Pricing](#)

Select Wood Type

Bubinga

Plain Heavy Figure Heavy Figure

Origin of Wood Type:	West Coast Africa
Botanical Name:	<i>Guibourtia demeusei</i>
Specific Gravity:	.88
Avg. Weight Per BF (♾):	5 lb/ bf
Color Range:	Red- Brown
Rarity / Availability (♾):	Readily Available
Typical Avg. Width:	3" to 15", flitches can be found up to 67" inches wide
Typical Avg. Length:	8' to 16' feet, can be found up to 20' feet
Avg. Waste Factor (♾):	30%
Wood Uses:	Fine Furniture, Cabinetry, Wood Turning, Gunstocks, Wood Carving, Veneer and many other uses!
Lumber Grades (♾):	FAS, Quarter-Sawn, Quarter-Sawn (Figured), Flitch, Figured (Heavy), Figured (Medium), Veneer
Other Trade Names:	African Rosewood, Kevazingo, C'ssingang
Description:	Bubinga is one of the most beautiful African hardwood lumbers. Due to the fine tight grain and its reddish brown color bubinga is often referred to as "African Rosewood". The trees can grow quite large and five foot diameter logs are not uncommon making one piece table top slabs possible. *Used for fine furniture and musical instruments *Orange brown at first oxidizing to a beautiful reddish brown *Hard durable wood